

# La vigne dans les ancêtres des cadastres

## Région de Conthey et de Vétroz, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles

Christine PAYOT, Denis REYNARD  
(Bureau CLIO, Recherches historiques)

Le thème de la vigne et du vin est central dans la vie et l'imaginaire des Valaisans d'aujourd'hui. Élément important de l'économie agricole du canton, mais aussi composante forte de l'identité valaisanne, la vigne, le vin et les activités qui y sont liées sont souvent mis en exergue dans la littérature, la presse, les moyens de promotion touristique ou encore les discours politiques! On peut donc s'étonner de la rareté des connaissances solides sur l'histoire de la vigne et du vin en Valais. C'est pour compenser en partie ces lacunes que le Musée Valaisan de la Vigne et du Vin a mis sur pied un vaste projet de recherche interdisciplinaire sur ces questions de vigne et de vin, des origines à nos jours<sup>1</sup>.

Dans le cadre de ce projet, le bureau de recherches historiques CLIO a été mandaté pour explorer une partie de la documentation médiévale et moderne (jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle)<sup>2</sup>. Cet article présente les premiers résultats de cette recherche. Comme il s'agit d'un travail en cours, il soulève de nombreuses questions, mais les réponses définitives sont encore rares.

Le texte s'articule autour de deux axes: la documentation utilisée et les premiers résultats acquis. Il nous a semblé utile de présenter en détail nos dépouillements d'archives, nos repérages de documents, ainsi que la typologie de ces

Abréviations: AEV: Archives de l'Etat du Valais; AASM: Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice; AC: Archives communales.

Normes: pour des raisons évidentes de lisibilité, les prénoms Johannes, Johannetus, Johannodus, Johannerius, etc. sont uniformisés dans le texte français en «Jean». Il en va de même pour quelques autres prénoms (Guillaume, Pierre, etc.). Dans les transcriptions, la graphie du texte original est respectée.

<sup>1</sup> Le projet «Histoire de la vigne et du vin en Valais» a été mis en route en 2005 par le Musée Valaisan de la Vigne et du Vin à Sierre et Salquenen, sous l'impulsion de sa dynamique directrice Anne-Dominique Zufferey. Rassemblant de nombreux chercheurs venus de disciplines aussi diverses que l'histoire, l'archéologie, la géographie, l'ethnologie ou la biologie, le projet aboutira en 2008 à la publication d'un ouvrage de référence accessible au grand public. Cette recherche peut compter sur le soutien financier de la Loterie Romande, de l'Interprofession valaisanne de la vigne et du vin, et de l'Etat du Valais. Que ces mécènes ainsi que le Musée, par Mme Zufferey, soient ici remerciés. Nous profitons également de remercier les Archives de l'Etat du Valais et les Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice pour leur accueil et la mise à disposition de leurs documents.

<sup>2</sup> D'autres chercheurs travaillent sur les mêmes périodes, à savoir Chantal Ammann, Jonas Montani et, indirectement, Bernadette Gross, Arnaud Meilland, Gaëlle Bourguinet, Amélie Fardel.

sources. Ces étapes préliminaires sont en effet essentielles pour notre recherche et elles serviront aussi à d'autres chercheurs.

La seconde partie présente, à titre d'exemple, quelques résultats obtenus à travers l'étude des reconnaissances foncières dans les territoires de Vétroz et de Conthey à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Nous avons cherché à décrire et à comprendre le paysage viti-vinicole de cette région et le profil des gens liés à la vigne. Des recherches en cours sur des reconnaissances des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles donneront une vision évolutive de ce paysage et de ce profil.

## **La documentation**

### ***Fonds d'archives et documents: une première exploration***

Dans le cadre de son mandat, le bureau CLIO a débuté par d'importants dépouillements dans les archives valaisannes publiques (communes et bourgeoisies surtout) et privées. Une grande partie de ces fonds sont déposés aux Archives de l'Etat du Valais (AEV), mais également à l'Abbaye de Saint-Maurice et dans quelques communes. Ces dépouillements ne se sont pas limités au Moyen Age: dans chaque fonds exploré, nous avons considéré tous les documents et dossiers en rapport avec la vigne et le vin, jusqu'à aujourd'hui.

Nous avons lu jusqu'ici environ 7500 pages d'inventaires et rédigé un peu plus de 5000 fiches contenant les références et la description d'autant de documents ou de dossiers relatifs à la vigne et au vin<sup>3</sup>.

Dans un premier temps, nous avons privilégié les fonds des communes et des bourgeoisies situées entre Saint-Maurice et Sierre, plutôt sur la rive droite du Rhône<sup>4</sup>. Les archives des communes de la rive gauche (val d'Anniviers, Iséables, Sembrancher, etc.) ont cependant été utilisées, dans la mesure où les ressortissants de ces lieux possédaient depuis longtemps des vignes hors de leur territoire, sur la rive droite (les Anniviards sur les hauts de Sierre, les Hérémençards à Savièse, les Bagnards à Fully).

Parallèlement au dépouillement des fonds de communes et de bourgeoisies, des sondages ont été pratiqués dans les inventaires des fonds privés déposés aux AEV; le résultat est prometteur et il faudrait continuer dans ce sens.

Nous avons aussi dépouillé les différents sous-fonds des Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice; nous y avons également trouvé de belles surprises documentaires.

Au total<sup>5</sup>, nos dépouillements ont touché 31 fonds d'archives de collectivités, 6 fonds privés auxquels il faut ajouter celui de l'Abbaye de Saint-Maurice. Un peu moins de 1100 références sont antérieures à 1500, alors que la majorité des documents ont été produits entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, dont 1047 pour le seul XIX<sup>e</sup> siècle (un document sur cinq).

<sup>3</sup> Ces fiches ont été rédigées dans une base de données FileMaker Pro. Cette base de données est régulièrement mise en commun et elle est à disposition de tous les chercheurs travaillant sur le projet. Pour tous les détails liés au dépouillement des fonds d'archives, voir Annexe 1, p. 333-334 (tableau) et Annexe 2, p. 334 (carte).

<sup>4</sup> Voir Annexe 2, p. 334 (carte).

<sup>5</sup> Voir Annexe 1, p. 333-334 pour les détails.

La typologie des documents sélectionnés est très variée. Les types les plus représentés sont les comptabilités, privées ou publiques (898 cas), les actes privés (683 achats, ventes ou échanges), les reconnaissances (442), les minutes notariales (413), toutes sortes d'inventaires (197), les testaments (131), les procès-verbaux des conseils communaux et des assemblées communautaires (117 cas, surtout dès le XVII<sup>e</sup> siècle). Citons encore, aussi rares qu'intéressants, les actes de délimitations territoriales (89), les visites pastorales de l'évêque de Sion (56) et enfin quelques plans et cartes (23).

De son côté, Chantal Ammann a exploré les Archives du Chapitre cathédral de Sion. Elle s'est principalement penchée sur les comptes de la Métralie capitulaire disponibles dès 1350 environ. Elle a pu y relever env. 550 références documentaires relatives à la vigne ou au vin. Cette source reflète surtout la gestion des biens communs du Chapitre, parmi lesquels les vignes figurent en bonne place<sup>6</sup>.

Jonas Montani a dépouillé les fonds de communes, bourgeoisies et paroisses de Viège, Visperterminen et Stalden. La moisson est encore limitée, mais déjà riche en éclairages sur ces régions viticoles moins connues et parfois oubliées.

Enfin, le professeur Pierre Dubuis a exploité les textes publiés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par l'abbé Jean Gremaud, dans son recueil de «Chartes sédunoises», puis dans ses *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*<sup>7</sup>, afin de se faire une idée de la vigne et du vin en Valais avant 1350.

Bien qu'encore incomplet, le dossier réuni touche un cadre géographique, chronologique et typologique assez large pour qu'on puisse le considérer comme représentatif de la documentation disponible sur le thème de la vigne et du vin en Valais<sup>8</sup>.

Au terme de ce premier dépouillement, nous avons décidé de débiter la recherche proprement dite par l'étude d'un type de sources particulier: les reconnaissances foncières.

### ***Un exemple: les reconnaissances foncières***

Une reconnaissance est un acte notarié par lequel un particulier (ou un groupe de personnes) énumère, à la requête de son seigneur foncier, les biens qu'il «tient» de lui (en fief ou autrement), en indiquant leur provenance, leur nature et leur localisation, et les redevances foncières dues à ce titre au seigneur<sup>9</sup>. Les reconnaissances sont en quelque sorte l'ancêtre du registre foncier. A cette différence près que si le registre foncier contient tous les biens que possède un propriétaire dans une commune, un registre de reconnaissance documente les biens qu'un particulier tient du seigneur en faveur duquel la reconnaissance est passée. Ce particulier peut également tenir des biens d'un ou de plusieurs autres seigneurs fonciers. En Valais, on trouve des reconnaissances dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Elles

<sup>6</sup> Nous remercions Chantal Ammann pour ces renseignements.

<sup>7</sup> Jean GREMAUD, «Chartes sédunoises», dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 1<sup>e</sup> série, t. 18, Lausanne, 1863, p. 333-459; Jean GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, 8 vol., Lausanne, 1875-1898 (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 1<sup>e</sup> série, t. 29-33 et 37-39). M. Dubuis a pour l'instant pris en compte les volumes contenant les documents antérieurs à 1350 seulement.

<sup>8</sup> Les inventaires non encore dépouillés le seront ponctuellement selon les besoins de la recherche (p.ex. fonds d'une famille importante et active dans telle région étudiée).

<sup>9</sup> François-Olivier DUBUIS (dir.), *Bourg et château de Saillon. Un ensemble, témoin d'histoire et centre vivant d'une communauté valaisanne*, Martigny, 1983, p. 32.

deviennent abondantes surtout à partir des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, en particulier dans le Bas-Valais<sup>10</sup>.

Des ensembles de reconnaissances se présentent soit sous la forme de rouleaux constitués de feuilles de parchemin cousues les unes aux autres, et qui peuvent atteindre plus de 20 mètres de long, soit sous la forme de registres de papier contenant parfois plus de 500 pages. Dans la période étudiée, ces actes sont tous rédigés en latin.

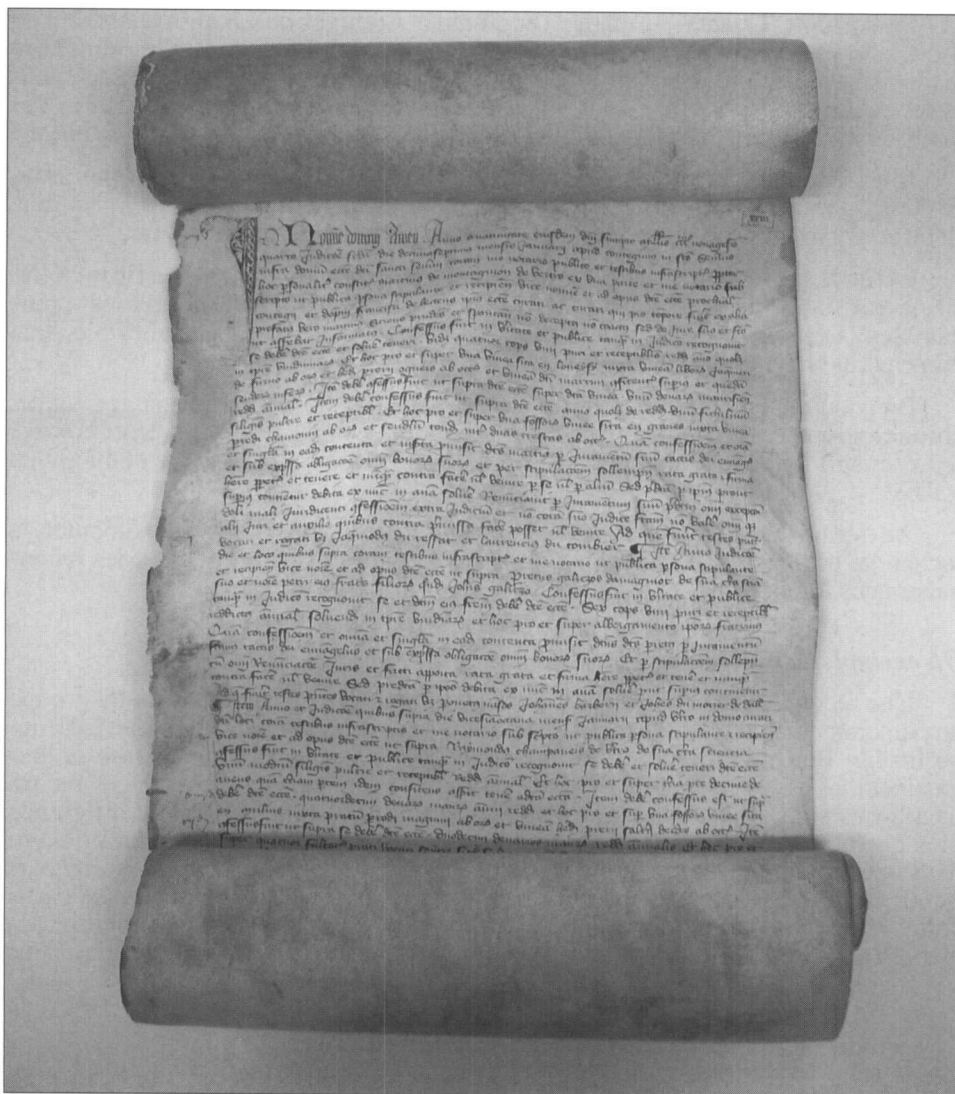


Fig. 1 – Rouleau de reconnaissances dressées en faveur de l’église de Saint-Séverin pour la région de Sensine, 1394 (AEV, Arch. Saint-Séverin, D2e). (Photo: D. Reynard)

<sup>10</sup> Hans-Robert AMMANN, «Les reconnaissances foncières», dans *Bulletin de l’Association valaisanne d’études généalogiques*, 4 (1994), p. 13-14.

Le Moyen Age ignorant les plans cadastraux, la situation de chaque bien foncier reconnu est indiquée par l'énumération des parcelles voisines (les confins). Cette énumération n'est malheureusement ni exhaustive, ni systématique. Le notaire commissaire chargé de lever les reconnaissances se contente le plus souvent au XIV<sup>e</sup> siècle, de ne citer que deux confins. Les documents du XV<sup>e</sup> siècle deviennent plus précis: dans la majorité des cas, quatre confins sont cités et leur position est précisée d'après les points cardinaux ou autrement (vents, haut, bas, côtés...).

Comme les biens fonciers peuvent changer de main par succession, partage, achat, vente ou échange, les reconnaissances doivent être renouvelées toutes les deux générations environ. Lors de ces renouvellements, les commissaires se servent des anciennes reconnaissances et, parallèlement, entendent les déclarations des tenanciers. En clair, ils partent du texte des anciennes reconnaissances pour rédiger les nouvelles; ce faisant, ils conservent des informations parfois obsolètes, directement recopiées des anciens actes. Cela représente pour le chercheur une importante difficulté. Un exemple suffira à nous en convaincre: en 1370, Pierre *Tyeczo* d'Erde reconnaît tenir une vigne située au lieu-dit *en Charan*<sup>11</sup> et décrite comme nouvellement plantée (un essert<sup>12</sup> de vigne contenant une fessorée<sup>13</sup> et demie)<sup>14</sup>. Soixante ans plus tard, son héritier et petit-fils, Jean *Tiezoz* d'Erde, reconnaît tenir cette vigne<sup>15</sup>, qui est toujours décrite comme un essert, donc nouvellement plantée. Il faut attendre plus d'un siècle et la troisième mise à jour de la reconnaissance en 1486, pour que disparaisse la mention de l'essertage<sup>16</sup>. La vigilance est de rigueur: les informations transmises par les notaires ne sont pas nécessairement d'actualité. Ce problème se retrouve avec l'identité des tenanciers des confins.

<sup>11</sup> Au sud d'Aven; voir Carte, p. 320, lieu-dit n° 11.

<sup>12</sup> Un «essert» ou «essart» est un terrain qu'on a déboisé ou débroussaillé, épierré et débarrassé de tous débris végétaux, dans le but de le mettre en culture.

<sup>13</sup> Voir p. 321 pour la définition d'une fessorée.

<sup>14</sup> Le 15 janvier 1370, Perronet *Tyeczo* d'Erde reconnaît tenir un essert de vigne contenant une fessorée et demie, situé au lieu-dit *Charan*, de la maison du monastère de Saint-Maurice à Vétroz, et pour lequel il doit chaque année une rente d'un demi-setier de vin à la mesure du cop, au moment des vendanges (*Perronetus Tyeczoz de Herdes [...] confessus est pro se et suis perpetue se tenere in feudum [...] unum excertum vinee [...] continentem unum fessorium cum dimidio [...] et inde debere dimidium sextarium vini redditu ad mensuram dou cop tempore vindimiariis quolibet anno*) (AASM, REC 100, feuille 1).

<sup>15</sup> Le 5 mars 1431, Jean *Tiezoz* d'Erde reconnaît tenir une parcelle de vigne qui était un essert et qui contient environ une fessorée et demie, située au lieu-dit *en Charant*, de la maison du monastère de Saint-Maurice à Vétroz et pour laquelle il doit une rente ou un cens annuel d'un demi-setier de bon vin pur et recevable à la mesure du cop, chaque année au temps des vendanges (*unam peciam vinee que alias solebat esse exertum, continentem circa unam fessoratam cum dimidia [...] loco dicto en Charant [...] juxta vineam Jaquemeti Ros de Herdes ab oriente et occidente, vineam Aymone de Ponte, uxoris Perroneti de Cultinali et vineam eiusdem Johannis recognoscentis superius, et juxta vineam Henrici Talagnyon et vineam Severine de Torrente inferius*) (AASM, REC 104, feuille 8).

<sup>16</sup> Le 27 février 1486, Pierre, fils de feu *Hudricus de Cresta* de Vétroz, agissant en son nom et en celui de Georges et de Perronet, ses enfants absents conçus avec feu son épouse Perronete, fille de feu Georges *Boujardi*, reconnaît tenir une parcelle de vigne contenant environ une fessorée et demie, située au lieu-dit *en Charan*, de la maison du monastère de Saint-Maurice à Vétroz et pour laquelle ils doivent chaque année au temps des vendanges une rente d'un demi-setier de bon vin, pur et recevable, à la mesure du cop de Conthey (*unam peciam vinee continentem circa unum fessorerium cum dimidio vinee [...] loco dicto en Charan [...] juxta vineam Jaquemeti Ruphi ex oriente et occidente, vineam Roleti Fornachon et dicti Jaquemeti Tieczoz superius, vineam Roleti Aymonerii et Johannis Severini de Torrente inferius*) (AASM, REC 520, fol. 70-71).

La structure générale des reconnaissances varie peu. Voici un exemple du formulaire courant tiré des archives de Saint-Séverin<sup>17</sup>; il concerne un habitant d'Aven.

«En l'année, au lieu et en présence des témoins mentionnés ci-dessus [9 août 1367], s'est présenté personnellement *Perrorius des Pascuer* (...), reconnaissant pour lui et les siens être homme taillable du seigneur comte de Savoie et des siens, et tenir de celui-ci en fief taillable, par la donation à lui faite par sa défunte épouse *Vullemeta de Ruynis*, de l'albergement<sup>18</sup> de celle-ci, [les biens suivants]: une maison [située] *ey Pascuer*, à côté de la maison de *Hugonodus Chanpaneys* d'une part et du pressoir d'*Henri Tallagnon* d'autre part; de même, deux fossorées de vigne [situées] *in Plantatis*, à côté de la vigne de *Henri d'Aven* d'une part, et de la vigne dudit *Copper* d'autre part, pour un demi-setier<sup>19</sup> de vin dû à la Maison du Mont-Joux<sup>20</sup>; un journal<sup>21</sup> de terre [situé] *en Buz*, à côté de la terre d'*Henri d'Aven* de part et d'autre, pour un fichelin de seigle de rente à *Roletus Maioris*; de même, une fauchée de pré [située] sous la Crête, à côté du pré de *Jean Galliczo* d'une part, et du pré de *Roletus Malinio* d'autre part, pour un denier de service à *Jean de Pascuis*; de même, un petit morceau de chènevière [situé] *ou Pascuer* à côté de la maison dudit reconnaissant; de même, une *rassia* de terre *en Dobex* à côté de la terre de *Séverine*, épouse de *Martin Costantini*; de même, une *rassia* de pré [située] *en Crosser*, à côté du pré des enfants d'*Udriodus de Ponte* [d'un côté] et des pâturages de l'autre.»<sup>22</sup>

<sup>17</sup> AEV, Arch. Saint-Séverin, D1, fol. 64v. Voir également la reproduction photographique de cet acte, Fig. 2, p. 317. On remarque que la structure des archives du territoire de Conthey est quelque peu particulière. En effet, parallèlement au fonds des archives communales de Conthey, les documents contheysans se répartissent entre plusieurs fonds conservés auparavant dans chacun des villages (Saint-Séverin, Sensine, Erde, Aven, Daillon). Cette particularité archivistique est la conséquence d'une forte et durable indépendance villageoise tout au long de l'histoire.

<sup>18</sup> L'albergement ou abergement est l'acte par lequel un seigneur confie à un paysan une terre, sur laquelle ce dernier acquiert un droit de propriété relatif. Le terme peut également désigner le domaine ou l'ensemble des biens que reconnaît un tenancier.

<sup>19</sup> Le «setier» est soit une mesure de capacité pour matières sèches (blé, son, fèves), soit une mesure de capacité pour liquides (vin, huile, vinaigre, verjus). Le setier de vin équivaut à 1/12<sup>e</sup> du muid (Ernest SCHÜLE, «Glossaire», dans L. QUAGLIA, «Les comptes de l'Hospice du Grand Saint-Bernard (1397-1477)», dans *Vallesia*, 30 (1975), p. 378). On trouve ailleurs qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, «il faut 3 septiers pour un hectolitre», le setier équivariant donc à 33.3 litres (AASM, CPT, 100/0/123). A. Gaspoz et J.-E. Tamini proposent pour leur part un setier à 37 litres (Antoine GASPOZ et Jean-Emile TAMINI, *Essai d'histoire de la vallée d'Hérens*, Saint-Maurice, 1935, p. 206). C'est-à-dire à l'actuel hospice du Grand-Saint-Bernard.

<sup>20</sup> Le «journal» est la superficie de terre qui peut être labourée en une journée par un seul homme.

<sup>22</sup> *Anno, die, loco et coram testibus quibus supra personaliter constitutus Perrorius des Pascuer; idem vero Perrorius non vi etc. jurato etc. ad instanciam etc. confitetur pro se et suis se esse, esse velle et esse debere hominem talliabilem prefati domini comitis et suorum et tenere ab eodem in feudum talliabile, ex donatione sibi facta per Vullemetam de Ruynis eius uxorem quondam, de albergo ipsius, ey Pascuer quondam domum juxta domum Hugonodi Chanpaneys ex una parte et torcular Henrici Tallagnon ex altera. Item in Plantatis duas foss[oratas] vinee juxta vineam Henrici de Avens ex una parte et vineam dicti Copper ex altera, ad dymedium sestarium vini domui Montis Jovis. Item en Buz unum jornale terre juxta terram Henrici de Avens hinc et inde, ad unum fichellinum siliginis redditus Roletus Maioris. Item subtus Crestam unam falcatam prati juxta pratum Johannis Galliczo ex una parte et pratum Roleti Malinio ex altera, ad unum denarium servicii Johannerio de Pascuis. Item ou Pascuer modicum cheneverie juxta domum dicti recognoscentis. Item en Dobex quondam rassiam terre juxta terram Severine, uxoris Martini Costantini. Item en Crosser quondam rassiam prati juxta pratum liberorum Udriodi de Ponte et pascua ex altera* (AEV, Arch. Saint-Séverin, D1, fol. 64v).

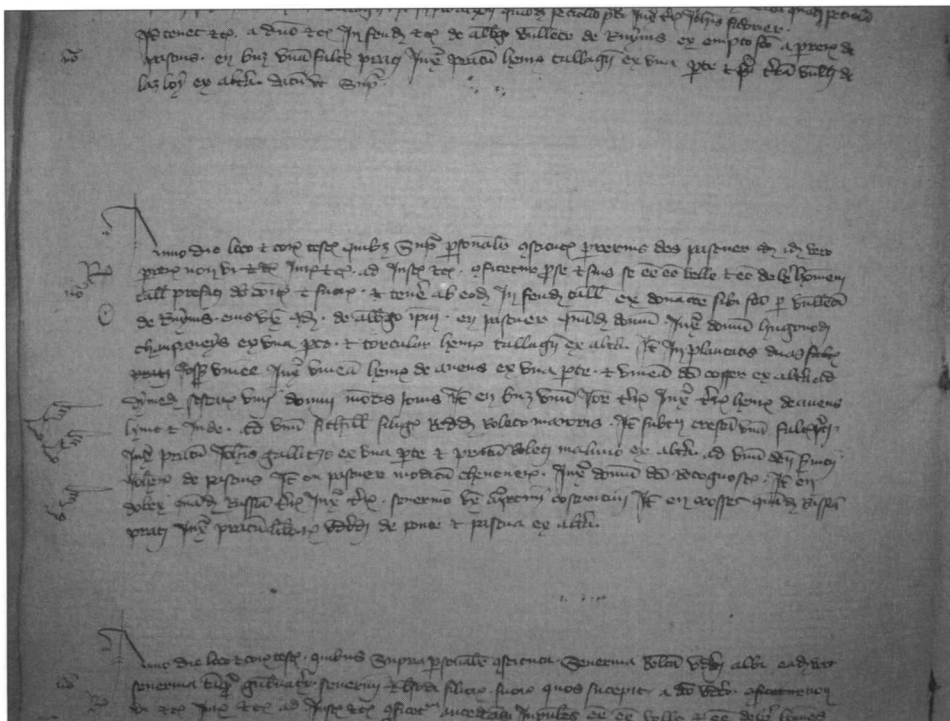


Fig. 2 – Détail d’une reconnaissance dressée en faveur du comte de Savoie, 1367 (AEV, Arch. Saint-Séverin, D1, fol. 64v). (Photo: D. Reynard)

Pourquoi avoir choisi d’interroger d’abord les reconnaissances? Comme cette source est particulièrement orientée vers les biens fonciers, la probabilité était très grande d’y trouver des vignes. De plus, les reconnaissances repérées à Conthey et Vétroz ont été faites en faveur de plusieurs seigneurs fonciers (l’abbaye de Saint-Maurice, la paroisse de Saint-Séverin, le comte de Savoie). Elles offraient donc la possibilité d’une vision large du terrain et du vignoble. Enfin, vu le nombre de registres et de rouleaux conservés ici, la matière promettait d’être abondante. Ce fut effectivement le cas! Nous avons comptabilisé 55 rouleaux ou registres de reconnaissances pour la région et la période choisies<sup>23</sup>.

Les reconnaissances ne permettent pas de reconstituer le vignoble d’une manière précise et complète, ni de connaître les pratiques viticoles, ni non plus de définir la place de la viticulture dans l’économie locale et dans la vie des populations. En revanche, elles permettent de décrire assez bien la morphologie du vignoble, le paysage viticole et le milieu dans lequel il s’étend. Les reconnaissances révèlent également l’identité de la plupart des seigneurs fonciers et celle des personnes qui «tiennent» ces vignes; elles permettent ainsi d’approcher un peu les rapports entre possesseurs et tenanciers et, plus largement, entre l’homme et la vigne.

Notre méthode de travail a consisté à repérer dans les reconnaissances toutes les parcelles de vigne et à les consigner dans un tableau en notant de manière

<sup>23</sup> Voir Annexe 3, p. 335, pour le détail des documents étudiés.

systématique certaines informations (date, type de terre, situation du bien, dimensions de la parcelle, confins, tenancier, redevance, etc.). Au total, quelque 1300 références à des vignes ont été relevées.

### *Un cadre de recherche: Conthey et Vétroz à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle*

Pour cette recherche, nous avons travaillé sur la partie nord (rive droite du Rhône) de la châtelainie de Conthey<sup>24</sup>, correspondant au territoire des actuelles communes de Vétroz et de Conthey (plaine et coteaux). Cette région offre plusieurs avantages au chercheur. Tout d'abord, comme il s'agit actuellement d'une région viticole où la vigne est omniprésente à toutes les altitudes, l'on pouvait s'attendre à trouver de nombreuses vignes au Moyen Âge également. Cette hypothèse s'est bien vite vérifiée.

Ensuite, la châtelainie de Conthey fait partie jusqu'en 1475 du comté puis duché de Savoie, une principauté réputée pour son administration très développée; de ce fait, on pouvait s'attendre à une abondance de documents écrits<sup>25</sup>. A côté du comte de Savoie, l'abbaye de Saint-Maurice et d'autres institutions religieuses possèdent des biens dans cette région, et la gestion de ces biens a également laissé de nombreuses traces documentaires.



Fig. 3 – Vue d'une partie du vignoble actuel de Conthey, prise depuis la colline du Château de la Soie.

(Photo: D. Reynard)

<sup>24</sup> Cette châtelainie savoyarde s'étendait également sur le territoire de Nendaz (rive gauche).

<sup>25</sup> D'autres types de sources de provenance savoyarde, comme les comptes des châtelains, devraient d'ailleurs compléter utilement l'image présentée par les reconnaissances.



Enfin, la diversité géographique de cette région a achevé de nous séduire: les villages et hameaux où demeurent les tenanciers de vignes s'étagent de la plaine à la «montagne», entre 480 et 930 m d'altitude environ. Vétroz, Magnot et Plan-Conthey sont en plaine; le Bourg, Saint-Séverin, Sensine, Erde et Premploz s'établent sur les coteaux, au centre de la zone viticole actuelle; enfin Aven et Daillon s'accrochent aux limites supérieures de la vigne.

Tous ces facteurs positifs laissent présager à la fois des séries documentaires intéressantes et la possibilité de regards croisés sur la vigne et le vin.

La période couverte par notre étude court des environs de 1300 jusqu'en 1500, avec une focalisation sur la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

## **Du document à la vigne**

### ***Les lieux. Une géographie du vignoble***

Même si, à elles seules, elles ne permettent pas de tout cerner, les reconnaissances foncières apportent des éléments de réponses consistants à des questions importantes sur la géographie du vignoble contheysan et vétrozain au Moyen Age. Quelle est ici la répartition géographique de la vigne (altitude, proximité des lieux habités, relief)? Quelle place occupe-t-elle dans le paysage, et avec quelle densité y est-elle implantée? A-t-on affaire à un vignoble bien constitué ou à des parcelles éparses? A quoi ressemblent les parcelles? Quelles sont enfin les voies d'accès aux vignes et discerne-t-on des systèmes de circulation à l'intérieur du vignoble?

Nous avons relevé dans les reconnaissances toutes les vignes mentionnées, leurs confins, les toponymes qui précisent leur implantation, leur situation géographique et d'éventuelles caractéristiques (proximité d'un cours d'eau ou d'une habitation, forme du relief, ancienne affectation). Nous avons appliqué pour ce faire la méthode utilisée et présentée par Amélie Fardel dans son mémoire de licence consacré au vignoble de Savièse, Ayent et Grimisuat au Moyen Age<sup>26</sup>.

Les résultats de notre étude géographique et toponymique sont présentés de deux manières: dans un tableau et sur une carte (annexe 4 et fig. 4)<sup>27</sup>. Toutes les parcelles repérées dans les documents ne sont pas présentées ici. Nous nous contentons en effet de placer sur la carte et de décrire dans le tableau les lieux-dits viticoles qui semblent les plus importants, soit par le nombre des parcelles qu'on y a repérées (plus de 10), soit pour une autre raison (concentration des vignes, tenanciers provenant d'un même lieu).

Sur la carte, les lieux viticoles sont représentés par une pastille de couleur (rouge pour les lieux-dits placés avec certitude, bleu pour les lieux-dits dont l'emplacement est incertain). Comme une délimitation exacte des vignobles n'est pas possible, toutes les pastilles sont de taille identique et ne représentent donc pas l'étendue des lieux viticoles. Comme l'avait déjà fait A. Fardel, nous avons préféré placer ces lieux viticoles médiévaux sur des cartes actuelles afin de bénéficier

<sup>26</sup> Amélie FARDEL, *La vigne, son fruit et le travail des hommes. La vigne et le vin au XIV<sup>e</sup> siècle à Ayent, Grimisuat et Savièse (Valais, Suisse)*, Mémoire de licence non publié, Genève, 2005, p. 37 et suiv. Travail disponible aux Archives de l'Etat du Valais et à la Médiathèque Valais – Sion.

<sup>27</sup> Les informations du tableau et de la carte seront complétées au cours des investigations futures; l'étude de documents plus récents et plus riches en données précises comblera encore bien des lacunes.

de leur précision et de leur clarté, et pour fournir au lecteur des points de repères familiers<sup>28</sup>. Les numéros figurant sur la carte se rapportent au tableau (Annexe 4).

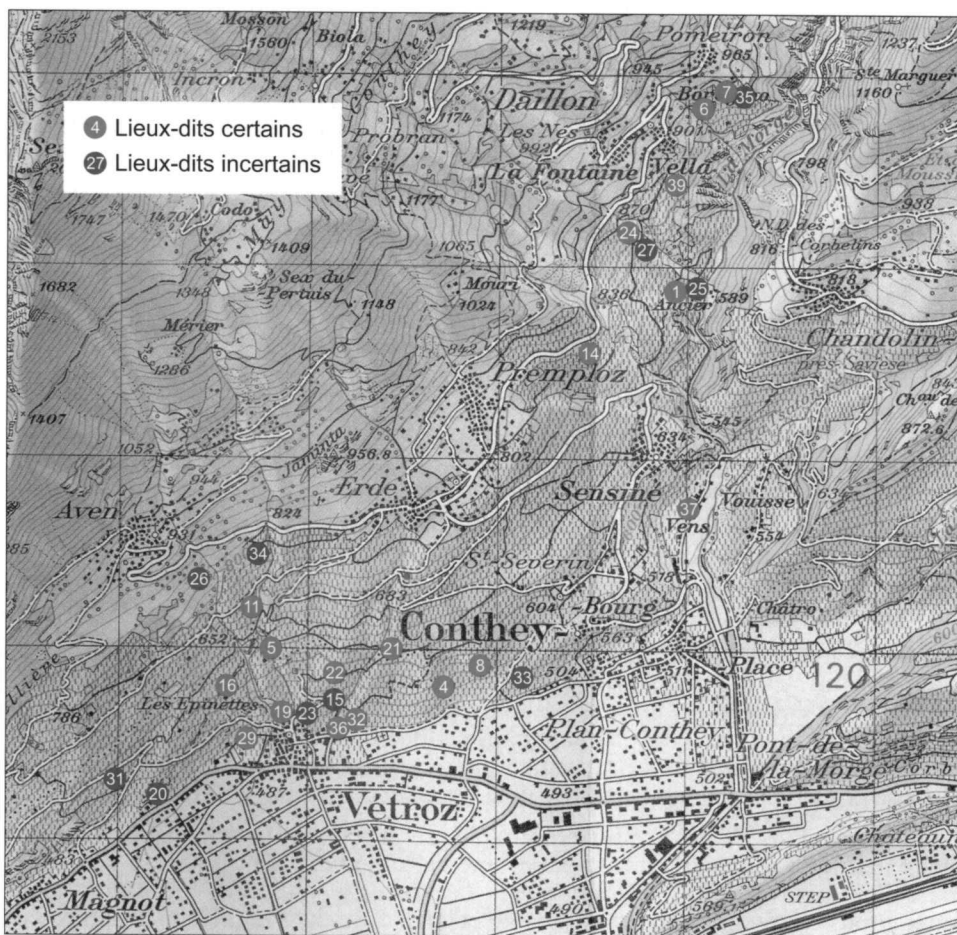


Fig. 4 – Carte du vignoble de Conthey et de Vétroz au XIV<sup>e</sup> siècle (Carte: E. Reynard, IGUL).  
Reproduit avec l'autorisation de swisstopo (BA067832).

Dans le tableau sont consignées les informations suivantes:

- Numéro attribué au lieu et utilisé sur la carte.
- Lieu-dit tel qu'il apparaît en général dans les documents (en gras), avec ses variantes graphiques.
- Lieu-dit tel qu'il apparaît dans les études toponymiques, sur les cartes plus récentes ou tel qu'il est connu aujourd'hui.
- Informations sur le lieu-dit tirées des documents (nombre de parcelles, tenanciers)
- Informations supplémentaires de provenances diverses.
- Points de repère géographiques (chemins, cours d'eau, rochers, etc.)
- Surfaces (totale, moyenne des parcelles)

<sup>28</sup> A. FARDEL, *La vigne*, p. 54.

- Confins. Comme les confins sont en très grande majorité des vignes, on a seulement relevé et indiqué le nombre de mentions de confins qui ne sont pas des vignes.

Il est souvent délicat de localiser avec précision les toponymes anciens. Nous nous sommes basés sur la Carte nationale, sur des études toponymiques (Muret, Topoval), sur d'anciens documents (cadastre du XVIII<sup>e</sup> siècle) et sur les indications contenues dans les reconnaissances<sup>29</sup>. En revanche, nous n'avons pas encore eu l'occasion de mener l'enquête auprès des habitants actuels de Conthey et Vétroz<sup>30</sup>.

Les dimensions des parcelles de vigne sont toujours exprimées en «fossorées», quel que soit le bénéficiaire des reconnaissances. Dans notre cas, cela signifie que les notaires commissaires qui travaillent au nom du comte de Savoie, des chanoines de l'abbaye de Saint-Maurice et de la mense épiscopale calculent la surface de la vigne à l'aide d'une même unité de mesure: la fossorée. Cette unité de mesure est donc propre à cette région du Valais. C'est également le cas dans la région de Martigny. Par contre, à la même époque, dans la région de Sierre, l'unité de mesure la plus fréquemment utilisée est le peur (*putatorium*), qui renvoie au travail de la taille<sup>31</sup>.

La fossorée est une unité de mesure qui désigne la surface qu'un homme peut travailler au fossoir<sup>32</sup> en un jour, c'est-à-dire du lever au coucher du soleil. Les chercheurs ne sont pas tous d'accord sur son équivalence moderne<sup>33</sup>. Pour l'historien français Marcel Lachiver, la fossorée peut correspondre à une mesure allant de 250 à 450 m<sup>2</sup> environ<sup>34</sup>. Pour Antoine Lugon, «la fossorée serait un peu plus modeste en Valais central, et équivaldrait à cinquante ou soixante toises, soit à environ 200 m<sup>2</sup>»<sup>35</sup>. Dans un inventaire des biens de l'abbaye de Saint-Maurice, dressé au début du XIX<sup>e</sup> siècle (1812)<sup>36</sup>, les observations préliminaires indiquent les équivalences des mesures locales avec les mesures révolutionnaires. Dans ce document, la fossorée «valaisanne» vaut 232 m<sup>2</sup>.

M. Lachiver	A. Lugon	Document de 1812
2,50 à 4,50 ares	50 ou 60 toises	30 toises carrées <sup>37</sup>
250 à 450 m <sup>2</sup>	Environ 200 m <sup>2</sup>	232 m <sup>2</sup>

Fig. 5 – Valeurs de la fossorée.

Faute, pour l'instant, de plus de précision, nous adoptons dans ce travail une fossorée à 200-250 m<sup>2</sup>.

<sup>29</sup> Voir les références mentionnées en tête de l'Annexe 4, p. 336.

<sup>30</sup> A. Fardel a fait cet exercice pour Savièse, Ayent et Grimisuat, ce qui lui a permis de compléter sa carte des lieux viticoles.

<sup>31</sup> Surface de vigne qui correspond à une journée de taille, soit env. 200 toises (selon les estimations d'Antoine Lugon, communication orale).

<sup>32</sup> «Sorte de houe à lame plate et pleine, quelquefois à dents, de 25 cm de longueur et de 16 cm de largeur environ, munie d'un manche de 1,20 m environ. Le vigneron s'en sert pour piocher la terre, pour faire les cavaillons, pour creuser les fosses à provins» (Marcel LACHIVER, *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, Paris, 1997, p. 804).

<sup>33</sup> On peut d'ailleurs se demander si cette mesure correspond à une surface bien déterminée ou si elle ne varie pas réellement selon les types de terrain et les conditions pratiques du labour.

<sup>34</sup> M. LACHIVER, *Dictionnaire du monde rural*, p. 804.

<sup>35</sup> A. FARDEL, *La vigne*, p. 61.

<sup>36</sup> AASM, CPT 100/0/123, p. 1.

<sup>37</sup> On indique que «la toise carré de 8 pieds [du Roi] equivaut a 7 metres 750 millim.» (AASM, CPT 100/0/123, p. 1).

### Où sont plantées les vignes?

Sur la base de la carte, on peut dès l'abord émettre quelques observations concernant la répartition géographique des vignes. Les zones qui semblent les plus riches en vignes, ou du moins en ensembles de vignes, sont assez confinées: le bas du coteau, entre Magnot et Plan-Conthey, les hauts de Vétroz, entre ce village et Aven, et enfin de la zone au sud-est de Daillon. Au contraire, les vignes manquent dans la zone Bourg/Sensine/Saint-Séverin, et sont rares autour de Premploz. Là, le terrain est moins pentu que dans le reste de la région, et, de ce fait, peut-être réservé à d'autres cultures (prés, vergers). Cela a été remarqué ailleurs<sup>38</sup>. Notons également l'absence d'ensembles de vignes en plaine. A propos des deux observations qui précèdent, il faut bien sûr garder à l'esprit que seuls sont pris en compte les lieux-dits qui contiennent des ensembles de vignes constitués. On peut donc très bien rencontrer des vignes isolées.

On trouve également assez peu de vignes à proximité directe des lieux habités. A Vétroz, par exemple, les terrains situés *subtus villam, in pede ville* sont en majorité des prés. La distance qui existe entre les vignes et les villages est donc relativement importante, ce qui implique un réseau de chemins et de sentiers<sup>39</sup>.

Relevons encore que l'altitude ne semble pas limiter l'implantation des vignes. Que ce soit au-dessous du village d'Aven ou près de Daillon et Boraymo, les vignes s'élèvent à des altitudes remarquables (entre 800 et 900 m).

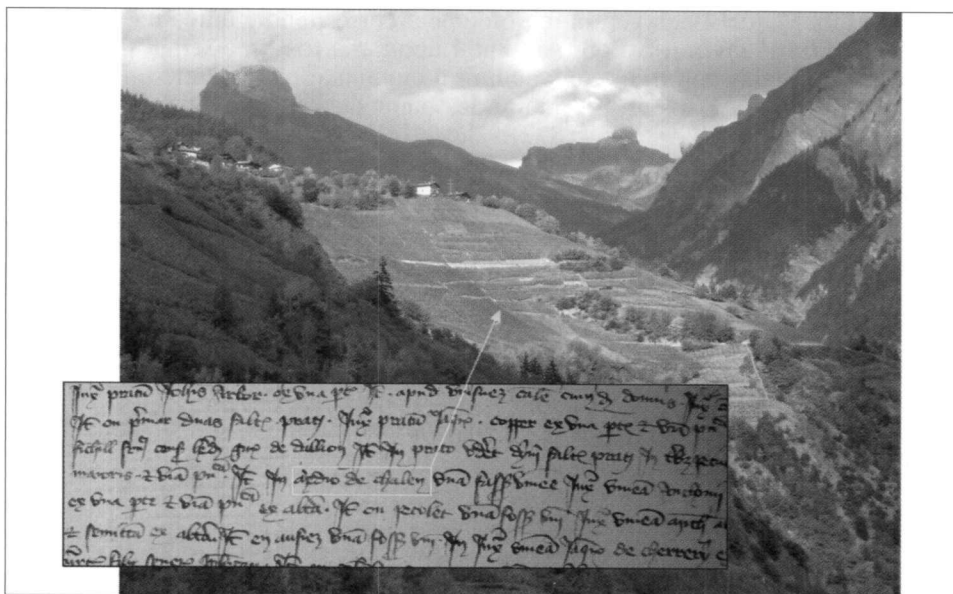


Fig. 6 – Vignes de Chalin, au-dessous de Daillon (AEV, Arch. Saint-Séverin, D1, fol. 91v.)

(Photo: D. Reynard)

<sup>38</sup> A. FARDEL, *La vigne*, p. 75: «On peut donc penser que les pentes de *Vercoma* [Savièse] étaient recouvertes de vigne, alors que les replats étaient plutôt consacrés aux prés de fauche. Cela correspond bien aux besoins spécifiques de la vigne et de l'herbe: la déclivité empêche l'eau de stagner dans les parcelles, ce qui serait nuisible à la vigne, tandis que le plat convient bien aux prés de fauche qui ont un besoin en eau considérable.»

<sup>39</sup> Voir plus bas, p. 328.

### *Des vignes en grand nombre?*

On peut affirmer que la vigne est bien implantée dans la région de Conthey et de Vétroz au courant du XIV<sup>e</sup> siècle déjà<sup>40</sup>. Les quelque 1300 parcelles repérées et leur répartition dans de nombreux endroits, de la plaine (480 m) à près de 900 m d'altitude le montrent bien. On peut estimer la surface totale du vignoble à environ 35 hectares, ce qui, à titre de comparaison, représente dix fois moins que la surface viticole actuelle de la seule commune de Conthey<sup>41</sup>.

Il reste cependant à évaluer la place de la vigne par rapport aux deux cultures dominantes: céréales et herbe de fauche, ainsi que la proportion de la population qui tient de la vigne et la cultive. La suite de la recherche devrait amener des éclairages sur ces deux questions.

### *Des lieux-dits et leurs particularités*

Nous observons une extraordinaire continuité, à certains endroits, de la présence de la vigne entre le XIV<sup>e</sup> siècle et l'époque actuelle. C'est le cas par exemple à Ancier, à La Vouarde ou aux Epinettes sur les hauts de Vétroz (fig. 7), qui sont

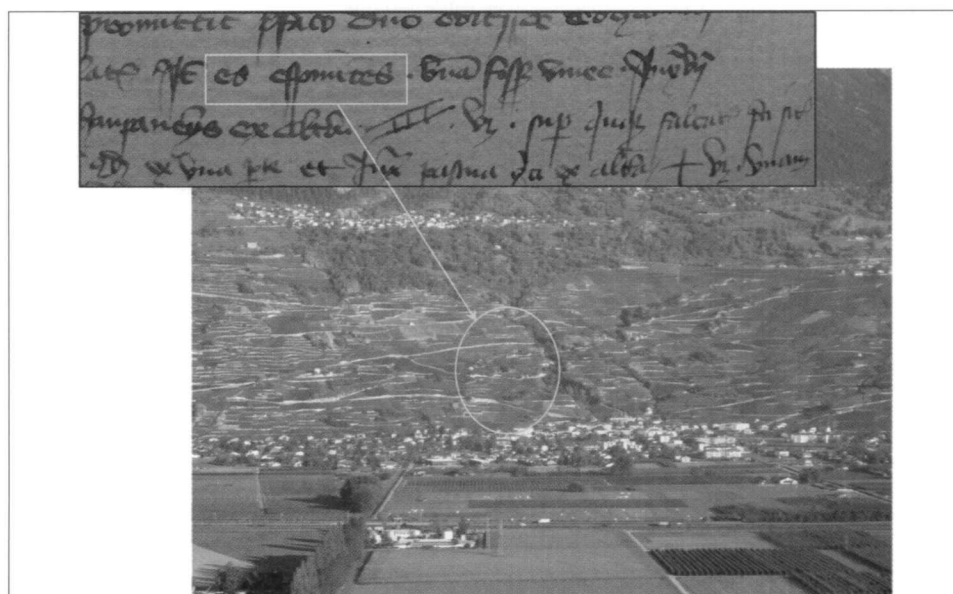


Fig. 7 – Les Epinettes au-dessus de Vétroz (AEV, Arch. Saint-Séverin, D1, fol. 45v.)

(Photo: D. Reynard)

<sup>40</sup> Signalons qu'on rencontre au XIII<sup>e</sup> siècle et même avant parfois des vignes dans notre région. De son dépouillement des sources publiées par l'abbé Jean Gremaud, Pierre Dubuis a repéré plus de 60 vignes dans un inventaire des biens du Chapitre de Sion du XII<sup>e</sup> siècle (J. GREMAUD, «Chartes sédunoises», n<sup>o</sup> 8, p. 350), une quinzaine de vignes dans un autre inventaire de la fin du XII<sup>e</sup> siècle (*Ibid.*, n<sup>o</sup> 30, p. 389), quelques parcelles au XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècle (J. GREMAUD, *Documents*, t. I, n<sup>o</sup> 536; t. II, n<sup>o</sup> 637, n<sup>o</sup> 772; t. III, n<sup>o</sup> 1178, n<sup>o</sup> 1391, n<sup>o</sup> 1440). Nous remercions M. Dubuis pour ces informations.

<sup>41</sup> Il faut garder à l'esprit que toutes les vignes plantées sur le territoire n'apparaissent pas forcément dans les reconnaissances étudiées et que la fossorée est difficile à traduire en unité de mesure actuelle. En 2002, la commune de Conthey compte 360 hectares de vigne, alors que celle de Vétroz en possède 175, pour un total de 535 hectares (source: <http://www.vinsduvalais.ch>, 20.03.06).

toujours des hauts lieux viticoles aujourd'hui. Il vaudrait la peine de suivre cette évolution, par sondages sur la longue durée, afin de savoir si l'implantation de vigne dans ces lieux est permanente ou si elle connaît des variations.

La toponymie nous aide souvent à comprendre le paysage ou à y discerner certaines activités humaines. Les lieux-dits La Vouarde (la garde), La Cresta (la crête) ou es Cleves (les pentes) sont relativement explicites<sup>42</sup>. Cependant, une situation peut être figée dans les documents mais changer dans la réalité<sup>43</sup>. L'exemple des Planes Vignes (*in Planis Vineis*) est révélateur. Si l'on trouve bien à cet endroit de nombreuses vignes, on y rencontre également des prés, des champs, des vergers et d'autres terres. Il faut donc rester vigilant lorsqu'on tire des conclusions à partir de la toponymie.

### ***Les vignes. Morphologie du vignoble***

Grâce aux reconnaissances, on peut étudier les dimensions des parcelles de vigne, leur répartition sur le territoire (éparpillées ou groupées), leur environnement (proximité d'un rocher, d'un cours d'eau, d'autres cultures), la présence d'infrastructures (guérites, pressoirs, murs, canaux d'irrigation) ou de voies d'accès (chemins carrossables ou simples sentiers pédestres).

#### *Un vignoble morcelé...*

La superficie des parcelles repérées peut varier entre un quart de fessorée pour la plus petite et 16 fessorées pour la plus grande<sup>44</sup>. Cependant, la dimension de la parcelle n'est pas toujours mentionnée; pour 226 vignes, la mesure de surface exacte manque. Cinq dimensions reviennent très fréquemment:  $1/2$ , 1,  $1\frac{1}{2}$ , 2 et 3 fessorées. Il s'agit donc la plupart du temps de chiffres ronds ou artificiellement arrondis. Car en effet, on peut difficilement imaginer que ces vignes bénéficiaient de surfaces standard. Il semblerait donc que les seigneurs et les tenanciers ne voient pas l'intérêt de plus de précision, la fessorée étant une mesure floue.

Plus de la moitié (56%) des parcelles font moins de  $1\frac{1}{2}$  fessorée (=300/375 m<sup>2</sup>). La vigne «type» mesure 1 fessorée (=200/250 m<sup>2</sup>). Et les trois quarts des vignes ne dépassent pas 3 fessorées (= 600/750 m<sup>2</sup>). En règle générale, les vignes sont donc petites. Cependant un tenancier en possède souvent plusieurs<sup>45</sup>. Le paysage viti-vinicole de la région de Conthey et de Vétroz présente donc l'aspect d'un vignoble morcelé en petites parcelles. Cela résulte-t-il des partages successoraux ou d'une «politique» d'acquisition et d'implantation de petites parcelles?

Les parcelles de plus de 600/750 m<sup>2</sup> représentent la minorité du vignoble (16%). Relevons tout de même cinq exceptions notables de vignes qui mesurent respectivement 9, 10, 12, 14 et 16 fessorées chacune. Ces grandes parcelles sont presque toutes implantées dans le même périmètre: près de la plaine ou sur les premières pentes menant au coteau, entre Magnot et Plan-Conthey, à des altitudes

<sup>42</sup> La Vouarde renvoie à une zone viticole autrefois surveillée par des gardiens durant les périodes des vendanges. La Cresta décrit simplement une forme du paysage. Les Clèves sont des terrains propices à la culture de la vigne, car ils sont en pente et donc retiennent moins l'humidité de la terre et sont mieux exposés au soleil.

<sup>43</sup> Les toponymes se réfèrent bien à une situation existante (p. ex. des terrains plats), mais on ne peut savoir si cette situation est toujours réelle au moment de la rédaction de tel document. Voir aussi plus haut, p. 315.

<sup>44</sup> Pour une définition de la fessorée, voir plus haut, p. 321.

<sup>45</sup> Voir p. 330 et suiv.

comprises entre 490 et 600 mètres<sup>46</sup>. A l'inverse, la majorité des très petites parcelles se situent en altitude, autour de Daillon par exemple<sup>47</sup>. La configuration du terrain semble donc jouer un rôle prépondérant dans la répartition des vignes selon leurs dimensions. A l'instar des champs en terrasse, plus la pente est forte, plus les parcelles de vigne sont petites.

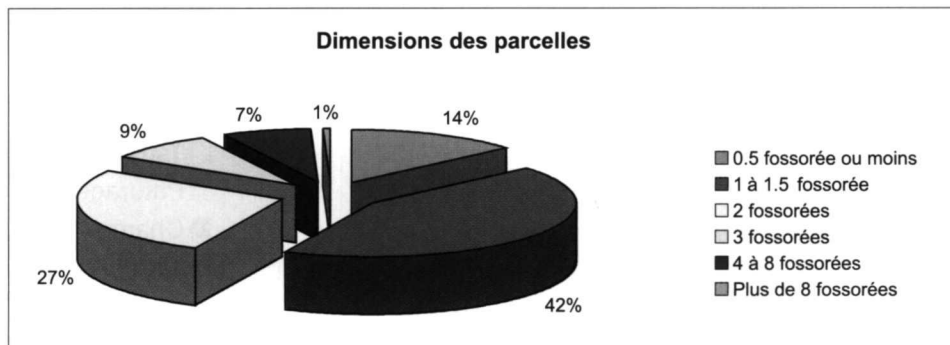


Fig. 8 – Dimensions des parcelles.

...mais des vignes regroupées

Les vignes sont-elles cultivées en parcelles isolées ou plutôt en vignobles constitués, c'est-à-dire en parcelles contiguës et relativement nombreuses dans un même périmètre? En étudiant de près les confins des vignes repérées, on remarque que la majorité d'entre eux (85%) sont également des vignes: c'est donc bien de vignoble qu'il s'agit. Les lieux-dits *Les Epinettes*, au-dessus de Vétroz, avec 53 parcelles relevées pour une surface de 84 fossorées (entre 1.7 et 2.1 ha) et *Chalin*, près de Daillon, avec 58 vignes pour un total de plus de 50 fossorées (entre 1 et 1.3 ha) sont particulièrement caractéristiques. Ce tissu relativement dense de vignes contiguës a aussi été observé par A. Fardel dans certains lieux de Savièse, d'Ayent et de Grimisuat à la même époque<sup>48</sup>.

Les vignes isolées ne sont donc pas la règle. Cependant, elles peuvent jouxter des cultures de types très différents, en premier lieu des prés, des terres et des pâturages, plus rarement des champs ou des terres incultes<sup>49</sup>. Ces parcelles entourées par des cultures autres que la vigne sont pourtant plutôt rares (15%). Sur 1510 cas, on constate que les vignes confinent rarement à un verger (4 fois) ou un jardin (1 fois) et jamais à une maison. Ainsi, le vignoble n'est pas encore implanté à proximité des zones d'habitation. Il faut attendre le premier tiers du XV<sup>e</sup> siècle

<sup>46</sup> Endroits dans lesquels la plupart des «grandes parcelles» sont implantées: *Bassin, in Campis Ruczon, en Chamarey, es Espinites, en Jovensier, en Lovesy, en Seron*, à Magnot. Voir Carte, fig. 4, p. 320, et Annexe 5, p. 344-345.

<sup>47</sup> *En Chalen, es Ruffin, en laz Mugnery, en Chan*, etc. Voir Carte, fig. 4, p. 320.

<sup>48</sup> A. FARDEL, *La vigne*, p. 62-75.

<sup>49</sup> Dans les documents, on distingue la *terra* du *campum*. Si le sens de *campum* est sûr (champ), il est difficile de vraiment saisir la signification de *terra* qui, parfois, semble être un terme générique (équivalent de «terrain»), et ailleurs avoir un sens plus restreint (équivalent de «champ») ou versatile (dans les expressions *terra seu vinea, x fossorate terre*, etc.).

(1431) pour trouver plusieurs vignes dans le voisinage direct de maisons situées à Vétroz<sup>50</sup>.

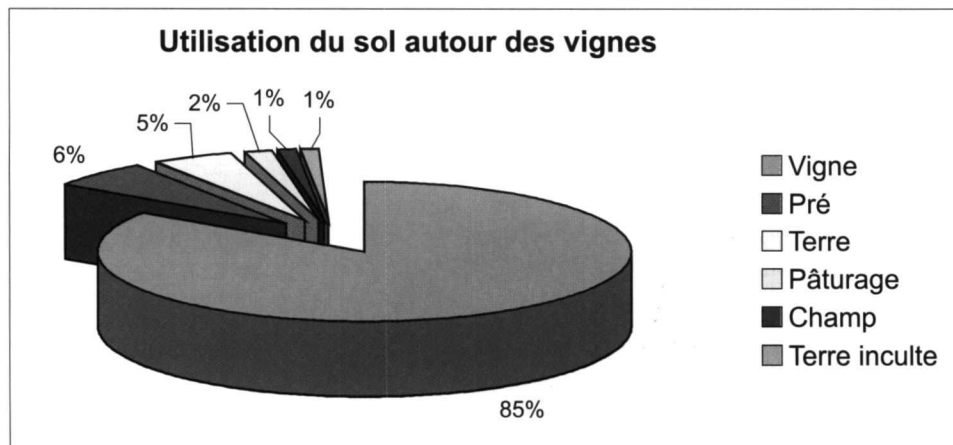


Fig. 9 – Utilisation du sol autour des vignes.

### Les constructions

Les reconnaissances ne mentionnent que peu d'équipements liés à la viticulture, comme des caves, des pressoirs ou des cabanes à outils (guérites). Ces constructions demeurent tout au moins invisibles et les mentions de telles constructions sur les parcelles mêmes de vigne sont extrêmement rares. Au contraire, l'étude du vignoble de Savièse, Ayent et Grimisuat, voisin de notre terrain de recherche, à la même époque (XIV<sup>e</sup> siècle), confirme l'existence de caves (2), de cabanes (5) et de pressoirs (18) à l'intérieur même du vignoble, alors que le corpus de documents utilisé est plus restreint (316)<sup>51</sup>. Notons cependant que cette étude-là se base sur un autre type de documents, les transactions immobilières.

On peut comprendre que les caves ne soient pas reconnues si elles se situent au sous-sol des maisons; elles seraient alors nécessairement considérées comme faisant partie intégrante de ces maisons. Mais que dire des cabanes et des nombreux pressoirs dont on connaît l'existence dans la région de Savièse, Ayent et Grimisuat mais que l'on ne rencontre jamais ici? Alors que la probabilité de rencontrer des pressoirs dans les vignes est bien plus grande dans les reconnaissances que dans les transactions immobilières, les pressoirs sont beaucoup plus rares dans le vignoble de Vétroz-Conthey que dans celui de Savièse, Ayent et Grimisuat. Cette question de pressoirs mérite encore de plus amples recherches.

<sup>50</sup> Guillaume *Bersodi* de Premploz, tuteur de Barthélemy, fils pupille de feu Perrod *Bersodi* de Vétroz, avec le consentement de Jeannette, veuve de Perrod *Bersodi*, mère de Barthélemy et actuellement épouse de Henri *Girardi*, habitant Vétroz, reconnaît tenir une terre *juxta domum Agnelete uxoris Girardi Pucterii, domum Anthonii de Moro, domum dicti Guillelmi pupilli, domum heredum Viodoni Martinat, domum Anthonie, uxoris Perreti Condrurerii senioris ab oriente, campum eiusdem pupilli, de eodem feudo superius confinatum inferius, quamdam viam tendentem a strata publica ad Planas Vineas ab occidente, vineam Perronete filie Jaquemeti Picardi, condam nurus Perreti Galicii, vineam Martini Picardi, vineam Anthoneti Picardi et campum a les Cuques lombardorum superius* (AASM, REC 105, feuille 14).

<sup>51</sup> A. FARDEL, *La vigne*, p. 75, 107-113, 118-123.



Dans notre échantillon de 1300 vignes, on trouve quatre mentions d'infrastructures dans les vignes dont seulement deux qui ont un lien évident avec la viticulture.

Il s'agit d'une grange reconnue avec deux fossorées de vigne dans la région de Conthey, ou *Luyssel*<sup>52</sup>, d'un chesal<sup>53</sup> situé sur une crête et reconnu avec trois fossorées de vigne et enfin de deux caves. En 1367, une de ces caves (*citurnus*<sup>54</sup>) est reconnue par Séverin *Malingii* d'Aven et son frère; ils l'ont obtenue par achat à *Agnissola de Pascuis*. Cette cave se situe dans la région de Magnot, plus exactement *es Peres Besses*<sup>55</sup>, en bordure d'un chemin public, dans une zone de vignes. La reconnaissance ne mentionne aucune autre construction dans le voisinage. Cette cave est reconnue en faveur du comte de Savoie en même temps qu'une fossorée de vigne et fait partie des dépendances de cette vigne<sup>56</sup>. A la même date, Jean de *Meysunay*, habitant de Conthey, et son épouse *Yacola*, fille de feu *Cuane-rius dou Rissat*, reconnaissent une cave (*celerium*) située à Conthey, sous *lo Rissat*, à côté d'un chemin public<sup>57</sup>.

Pourtant, il existe d'autres caves. Il y en avait une, par exemple, à Vétroz dans la maison de l'Abbaye. En 1415, à l'occasion d'un différend portant sur la dîme de la garde à Vétroz<sup>58</sup>, l'abbé de Saint-Maurice, Jean Sostion, et le recteur de Vétroz, Guillaume de Vulliens, chanoine et aumônier, se mettent d'accord sur plusieurs points, dont celui-ci: le recteur Guillaume de Vulliens devra payer chaque année à l'abbé deux muids<sup>59</sup> de bon vin (soit 800 litres) à la mesure de Vétroz. Le premier de ces muids doit être perçu durant la période des vendanges sur la récolte des vignes qui appartiennent au prieuré. Pour ce faire, précise l'acte, Guillaume de Vulliens devra préparer les tonneaux qui serviront à contenir ce vin, l'hébergera et le soignera bien *dans la cave de la maison*, et il assumera les frais des domestiques et les chevaux de l'abbé qui seront nécessaires pour cueillir, gouverner et charrier les vins de l'abbé.

A ce stade de la recherche, nous n'avons trouvé qu'une mention de pressoir (*torcular*); pourtant, nous pouvons présumer d'une présence plus répandue. Ce pressoir appartient à Henri *Tallagnon* et se situe *eys Pascuer*, à côté de la maison d'Hugo *Chanpaney*s et de celle de *Perrerus des Pascuer*. Henri Tallagnon, fils de Guillaume Tallagnon, habite Aven. Il tient de nombreuses vignes<sup>60</sup>, toutes situées

<sup>52</sup> *Quamdā grangiam cum duabus fossoratis vinee* (AEV, Arch. Saint-Séverin, D1, fol. 15v [07.08.1367]).

<sup>53</sup> Un chesal est soit une parcelle de terrain sur laquelle est construite une maison, soit un terrain à bâtir, ou encore le reste d'un bâtiment, ou un terrain à bâtir ayant été construit, mais vacant. Le seul chesal repéré se situe *in Cresta*, à côté d'un chemin public (*tres foss. vinee cum quodam casali*) (AASM, REC 101, feuille 7, n° 23 [27.07.1403]).

<sup>54</sup> Cellier, cave (E. SCHÜLE, «Glossaire», p. 351).

<sup>55</sup> Ce toponyme désigne une zone située au-dessus de Magnot, entre ce village et Aven (voir AEV, AVL 335, fol. 3r: Reconnaissances de 1448 en faveur du duc de Savoie).

<sup>56</sup> *Unam fossoratum vinee cum appertinentiis, videlicet uno citurno iuxta carreriam publicam* (AEV, Arch. Saint-Séverin, D1, fol. 59 [09.08.1367]).

<sup>57</sup> AEV, Arch. Saint-Séverin, D1, fol. 8.

<sup>58</sup> AASM, 7/3/3.

<sup>59</sup> Le «muid» est la mesure de capacité pour les matières sèches (blé, fèves, chaux, plâtre) et pour les liquides (vin). – Le muid vaut 6 setiers de céréales et 12 setiers de vin (E. SCHÜLE, «Glossaire», p. 367). Un muid de vin contient donc 400 litres.

<sup>60</sup> En 1367, Henri, fils de Guillaume Tallagnon d'Aven, reconnaît tenir du comte de Savoie, provenant de l'albergement de son père, par succession, 2 fossorées de vignes situées *en Chinal*, 3½ fossorées situées aux Epinettes, une demi-fossorée située *in Lavaz*, une fossorée *ey Bronyer*, 3 fossorées *es Rayes de Royre* et une fossorée *en Palex*. Il reconnaît également avoir acheté à Perrod de *Curtinaz* une demi-fossorée située *en Palex* et 2 fossorées *en Ricignon*.

entre les Epinettes et Aven<sup>61</sup>. Son domaine viticole comprend une surface minimum de 3000 m<sup>2</sup> environ<sup>62</sup>. Cette surface bien supérieure à la moyenne (qui se situe entre 5 et 8 fessorées, soit 1000-2000 m<sup>2</sup>) explique peut-être pourquoi Henri Tallagnon dispose d'un pressoir.

En interrogeant d'autres types de documents, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, on découvre que la cure de Saint-Séverin possède son propre pressoir. Les hommes de Conthey se rassemblent en effet «sur la place du pressoir de la cure» et nomment leurs administrateurs, chargés de la gestion des affaires communes<sup>63</sup>.

### *Tous les chemins mènent aux vignes!*

L'ensemble des lieux plantés de vignes semblent bien desservis par le réseau des chemins. En effet, il n'est pas rare de rencontrer des parcelles localisées par rapport à un chemin ou un sentier (*semita, senderius, iter*), une route carrossable ou chemin public (*strata, via publica*). Certains chemins ont peut-être même pour unique fonction l'accès aux vignes et les déplacements à l'intérieur du vignoble, comme ce «chemin qui va vers les vignes de *Bacyn*», ce «chemin qui va vers les vignes de *Jullianiaz*» ou encore ce sentier «qui va au chemin public des Vignes Planes»<sup>64</sup>.

Un acte du 10 février 1449 relatif au droit de garde des vignes de Vétroz prouve une étroite relation entre le vignoble et le réseau des chemins<sup>65</sup>. L'abbé de Saint-Maurice possède, par sa maison à Vétroz, un an sur deux la garde des vignes de Vétroz. Cette garde s'applique à une zone viticole s'étendant sur un territoire presque exclusivement délimité par des voies de communications: depuis le chemin des *Lattes* à l'est et vers les monts jusqu'au chemin dit de *Donesses* jusqu'au chemin des *Bons* et au torrent de *laz Crosaz* et du chemin des *Espinettes* en dessous par le chemin de *Jovansier*.

L'absence de constructions liées à la viticulture dans le vignoble et le développement du réseau des chemins nous poussent à penser que le matériel pour travailler la vigne n'est pas entreposé sur place et que la vendange est directement transportée dans les villages.

### **Les hommes. Seigneurs et tenanciers**

Au Moyen Age, la terre est entre les mains du seigneur ou d'un de ses vassaux qui l'a reçue en fief. A l'autre extrémité du système de contrôle de la terre, le paysan «tient» sa parcelle d'un seigneur foncier ou d'une institution religieuse contre paiement de redevances<sup>66</sup>, en nature ou plus souvent en espèces, à verser régulièrement chaque année. On appelle «tenancier» la personne qui tient ainsi la terre, et «tenure» la parcelle ainsi «louée». Le tenancier peut, avec l'accord explicite ou

<sup>61</sup> Pour celles qui ont pu être replacées sur la carte.

<sup>62</sup> Soit 13 1/2 fessorées, c'est-à-dire entre 2700 m<sup>2</sup> et 3375 m<sup>2</sup>.

<sup>63</sup> [...] *actum Contegii in platea torcularis domus cure ipsi loci* (AEV, Arch. Saint-Séverin, G3).

<sup>64</sup> Pour la liste et les caractéristiques des chemins et sentiers repérés, voir Annexe 6, p. 345-346.

<sup>65</sup> Arch. de la paroisse de Vétroz, C4bis.

<sup>66</sup> Cens, service, plaît (lors de mutations surtout). Pour une description de ce système en Valais, voir Antoine LUGON et François-Olivier DUBUIS, «Basse Antiquité et féodalité», dans *Histoire du Valais*, 4 vol., Sion, 2002 (*Annales valaisannes*, 2000-2001), vol. 1, p. 129-222, spécialement p. 144-145. Voir aussi Pierre DUBUIS, *Une économie alpine à la fin du Moyen Age. Orsières, l'Entremont et les régions voisines, 1250-1500*, Sion, 1990 (Cahiers de Vallesia, 1), vol. 1, p. 141-144, 165-178.

tacite du possesseur<sup>67</sup>, céder, échanger, vendre ou transmettre par succession cette tenure, sous certaines conditions. Le nouveau tenancier, qui a acquis les droits d'utiliser la terre par achat ou par succession, doit alors la même redevance au possesseur.

Si les reconnaissances nous révèlent avec une certaine sécurité les seigneurs fonciers et leurs tenanciers, il n'est pas certain que tous ces tenanciers travaillent effectivement la terre. Une partie des terres reconnues sont probablement confiées à des paysans qui les travailleront, en fermage ou en métayage<sup>68</sup>.

## *Seigneurs*

### Identification des seigneurs fonciers

Les seigneurs propriétaires fonciers de la région de Vétroz et de Conthey à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle apparaissent dans les reconnaissances, puisque c'est en leur faveur et à leur requête que les tenanciers reconnaissent tenir en fief leurs biens fonciers. On peut distinguer, dans l'ordre décroissant, quatre seigneurs fonciers principaux: le comte de Savoie, la paroisse de Saint-Séverin de Conthey, le prieuré de Vétroz (qui appartient à l'abbaye de Saint-Maurice) et la confrérie du Saint-Esprit de Vétroz.

D'autres propriétaires doivent se tailler une part plus modeste du vignoble. Ils sont cependant difficiles à repérer et donc à dénombrer. Par exemple, des confréries, des paroisses ou des chapellenies<sup>69</sup> sont mentionnées dans les reconnaissances comme confins d'une vigne. L'hôpital Saint-Jean de Sion apparaît une dizaine de fois comme confin. Ses vignes se situent toutes à proximité du village de Vétroz. Ces institutions sont-elles en possession de ces vignes ou simplement tenancières? Elles donnent certainement en albergement ou du moins font travailler leurs vignes à d'autres.

L'énumération des parcelles voisines des vignes du comte de Savoie, du prieuré de Vétroz ou de l'église de Saint-Séverin laissent également apparaître une pléthore de nobles: Girard de *Castello*, Guillaume de Liddes, Henri de *Columberio*, le noble Jean de Cervent, Perrod de Morestel, noble et donzel, et son frère Jean, vidomne de Bagnes, Pierre du Châtelard, seigneur d'Isérable, Pierre de Monthey, le seigneur de la Tour, le seigneur Guillaume de Châtillon, chevalier, le seigneur Jean d'Arbignon... Cependant, à l'instar des confréries ou des paroisses, il est impossible de déterminer si ces nobles sont en possession de leur vigne ou simples tenanciers.

### Les seigneurs fonciers les plus importants

Dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, l'ensemble du vignoble de Vétroz et de Conthey compte au moins 32 hectares. Parmi les seigneurs grands propriétaires de vignes, le plus important est sans conteste le comte de Savoie, avec plus de

<sup>67</sup> On préfère le terme «possesseur» à celui de «propriétaire»; cf. *Dictionnaire du Moyen Age*, dir. C. GAUVARD, A. DE LIBERA, M. ZINK, s.v. «Seigneurie» (R. Fossier), «Tenure» (R. Fossier), «Terre» (L. Feller).

<sup>68</sup> LUGON et DUBUIS, «Basse Antiquité et féodalité», p. 145.

<sup>69</sup> Entre autres: la chapelle Sainte-Pétronille, le Chapitre de Sion, l'église d'Orsières, l'église de Conthey, l'église de Nendaz, l'église d'Héremence, l'autel de Saint-Nicolas dans l'église de Saint-Séverin, l'église de Vollèges, l'église de Sembrancher, l'église ou le curé de Vétroz, l'évêque de Sion, l'hôpital de Saint-Maurice, l'hospice du Grand-Saint-Bernard par son prieuré de Bourg-Saint-Pierre.

26 hectares. En comparaison, le prieuré de Vétroz en possède dix fois moins. Par contre, les parcelles du prieuré sont plus grandes que celles du comte.

Ces seigneurs se répartissent une grande partie de la zone étudiée, sans qu'il soit possible de déterminer, dans l'état actuel de la recherche, si leurs vignes sont regroupées ou enchevêtrées, car, dans l'énoncé des confins, le notaire mentionne le nom du tenancier non celui du possesseur. Étudier les toponymes pour répondre à cette question n'apporte pas de réponse plus claire, la plupart des toponymes étant représentés chez tous les seigneurs. L'hypothèse la plus probable est que les vignes tenues de ces seigneurs fonciers sont présentes un peu partout dans le territoire étudié.

<b>Seigneur foncier</b>	<b>Nbre parcelles</b>	<b>Fossorées</b>	<b>Hectares</b>	<b>%</b>
Comte de Savoie	900	1317	26.5/30.5	84
Prieuré de Vétroz	100	166	3.3/3.8	10
Eglise de Saint-Séverin	80	88.5	1.7/2	6
<b>Total</b>	<b>1080</b>	<b>1571.5</b>	<b>31.5/36.3</b>	<b>100</b>

Fig. 10 – Répartition du vignoble entre les seigneurs fonciers importants.

<b>Seigneur foncier</b>	<b>Nombre de grandes parcelles<sup>70</sup></b>	<b>% (environ)</b>
Comte de Savoie	54	77
Prieuré de Vétroz	11	16
Eglise de Saint-Séverin	4	6
Abbé de Saint-Maurice	1	1
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>100</b>

Fig. 11 – Répartition des «grandes» parcelles par seigneurs fonciers.

### *Tenanciers*

Intéressons-nous maintenant aux tenanciers de vignes, à ces hommes et à ces femmes qui reconnaissent tenir leur terre de tel ou tel seigneur et qui pour cela lui doivent une redevance. Les reconnaissances donnent sur leur statut des informations, certes de valeur inégale. On apprend en général le lieu d'origine ou de résidence du tenancier, parfois le nom de son père, la manière dont il a obtenu sa vigne (achat, échange, héritage) et de qui il l'a eue. On découvre parfois son statut social, son rôle dans la communauté ou encore sa profession.

Le lieu d'origine, ou plus souvent et avec plus d'intérêt, le lieu de résidence du tenancier est généralement précisé dans les reconnaissances. L'individu est dit «de

<sup>70</sup> Sont considérées comme «grandes» les parcelles de vigne qui contiennent plus de 3<sup>1</sup>/<sub>2</sub> fossorées.

telle paroisse», «habitant tel village». Dans le registre D1 des archives de Saint-Séverin, les reconnaissances sont même organisées dans le document suivant le lieu où elles sont levées, lieu qui correspond au lieu de résidence du reconnaissant<sup>71</sup>. On peut ainsi constater une forte proportion de tenanciers de Vétroz (près de 25% du total) et des hauts de Conthey (45.5%): Daillon (20%), Aven (13%), Premploz (12.5%). On constate donc que 70 % des quelque 1300 parcelles reconnues sont réparties entre des habitants de ces quatre villages.

Lieu d'origine du tenancier	Nombre de parcelles reconnues	%
Vétroz	308	23.7
Daillon	252	19.4
Aven	170	13.1
Premploz	163	12.5
Plan-Conthey	78	6.0
Erde	77	5.9
Conthey	70	5.4
Sensine	20	1.5
Magnot	17	1.3
Vens	16	1.2
Nendaz	13	1.0
Boraymo	6	0.5
Autre ou inconnu	110	8.5
<b>Total</b>	<b>1300</b>	<b>100%</b>

Fig. 12 – Lieux de domicile (ou parfois d'origine) des tenanciers de vignes.

On remarque également que les vignes plantées dans certains endroits sont toutes ou presque tenues par des ressortissants d'un village déterminé. C'est particulièrement vrai pour les villages «périphériques», comme Aven et, plus encore, Daillon; les tenanciers de ce dernier village ont souvent l'exclusivité de certains terroirs comme *Pecolet*, *Chalen* ou *Ansiez*. C'est visible également dans le cas de Vétroz (*Bassins*, *Amandolers*).

<sup>71</sup> Ainsi apparaissent successivement les tenanciers de Conthey (*Contegium*), Plan-Conthey (*Planum Contegium*), Vétroz (*Vertro*), Magnot (*Amagniot*), Sensine (*apud Sinsina*), Aven (*Avens*), Erde (*Herdas*), Premploz (*Prynplu*), Daillon (*Dallyon*, *Dallion*), puis d'autres localités situées hors de la châtellenie de Conthey, comme Drône, Zuchuat et Malerne (*Drona*, *Choussua*, *Malerna*), villages de la paroisse de Savièse, Hérémenca (*Heremencia*), ou des villages et hameaux de la métralie de Nendaz (*mistrallia et communitas de Nynda*; *apud Fey*; *maioria de Brygnon*, etc.).

Le portrait-type d'un tenancier est ici celui d'un homme tenant entre 5 et 8 fossorées (1000-2000 m<sup>2</sup>) réparties en 3 à 6 parcelles, obtenues par succession paternelle ou par achat, toutes reconnues au même seigneur ou à la même institution<sup>72</sup>, en général situées dans le même périmètre. Si la plupart des tenanciers sont des hommes, les femmes apparaissent aussi, comme tenancières à part entière, comme acheteuses ou comme vendeuses, ou encore comme sources de transmission héréditaire.

Parallèlement à ces cas les plus fréquents, il y a évidemment des exceptions. On rencontre de très petits tenanciers qui ne reconnaissent qu'une seule parcelle de vigne, généralement de petite ou moyenne dimension (1/2 à 3 fossorées). Ces cas sont pourtant minoritaires<sup>73</sup>. A l'autre extrême, de gros tenanciers reconnaissent de nombreuses parcelles, parfois de grande dimension, généralement en faveur d'un seul seigneur, mais parfois en faveur de plusieurs. Si elles ne sont pas strictement regroupées, les parcelles sont néanmoins situées dans la même zone viticole. Citons par exemple ce François, vidomme d'Orsières, qui, en 1367, tient à lui seul 27 fossorées de vigne (entre 5400 et 6750 m<sup>2</sup>), partagées en 10 parcelles et situées dans une zone proche de Vétroz. Il les a acquises en grande partie par des achats<sup>74</sup>. Vu son titre et l'importance de ses biens, on peut sans peine imaginer son statut socio-économique.

Il faudrait encore étudier de plus près ces cas afin de pouvoir définir les statuts socio-économiques des tenanciers.

Au terme de cet article, nous pouvons affirmer que les reconnaissances sont un type de sources riches en informations concernant la vigne. Ces données mériteraient d'être confrontées à d'autres et l'apport des reconnaissances complété par d'autres types de sources. La région étudiée est très diversifiée et présente plusieurs facettes d'un vignoble médiéval. Cette zone, relativement étendue, doit toutefois être comparée à d'autres lieux du Valais afin de se faire une idée d'ensemble de l'extension de la vigne au Moyen Age et de sa configuration. La recherche doit donc continuer et s'étendre à d'autres types de documents, à d'autres lieux et à d'autres siècles.

<sup>72</sup> Sous réserve de trouver des reconnaissances dressées en faveur de seigneurs autres que le comte de Savoie, l'abbaye de Saint-Maurice ou la paroisse de Saint-Séverin.

<sup>73</sup> En voici quelques exemples: Hugues et Guillemette, frère et sœur, enfants de Pierre des Nays de Daillon, se partagent une seule fossorée de vigne située en *Chastagniolaz*, qu'ils reconnaissent au comte de Savoie en 1367 (AEV, Arch. Saint-Séverin, D1, fol. 113); *Jacoba*, épouse de Rolet *Ducis* de Daillon, au nom de Martin *Ducis*, leur fils, reconnaît une fossorée ou *Pecolet* à l'église paroissiale de Saint-Séverin de Conthey et au seigneur François de Bettens, curé de l'église, pour une rente annuelle de 18 deniers mauriçois (1395) (AEV, Arch. Saint-Séverin, D2d, fol. 3, n° 74); Jean Amiet de Nendaz reconnaît tenir du comte de Savoie une petite parcelle de vigne d'une demi-fossorée en *Gilamar* (1369) (AEV, Arch. Saint-Séverin, D1, fol. 11).

<sup>74</sup> AEV, Arch. Saint-Séverin, D1, fol. 26-v. Autres exemples: Jean *Arablo* de Plan-Conthey tient 13 parcelles de vigne, entre Conthey et Vétroz, pour une surface totale de 27 fossorées, en majorité héritées de son père Jean (1367) (AEV, Arch. Saint-Séverin, D1, fol. 15-v); les frères Aymon et Jaquemmet, fils de Gérard *Maioris* de Daillon reconnaissent en 1367 tenir du comte de Savoie 25 fossorées (entre 5000 et 6250 m<sup>2</sup>), en 12 parcelles réparties sur tout le territoire étudié et à toutes les altitudes (Daillon, Vens, Vétroz,...); ils ont obtenu ces biens soit par achat, soit par succession de leur père, qui les avait lui-même achetés (AEV, Arch. Saint Séverin, D1, fol. 5v-6v).

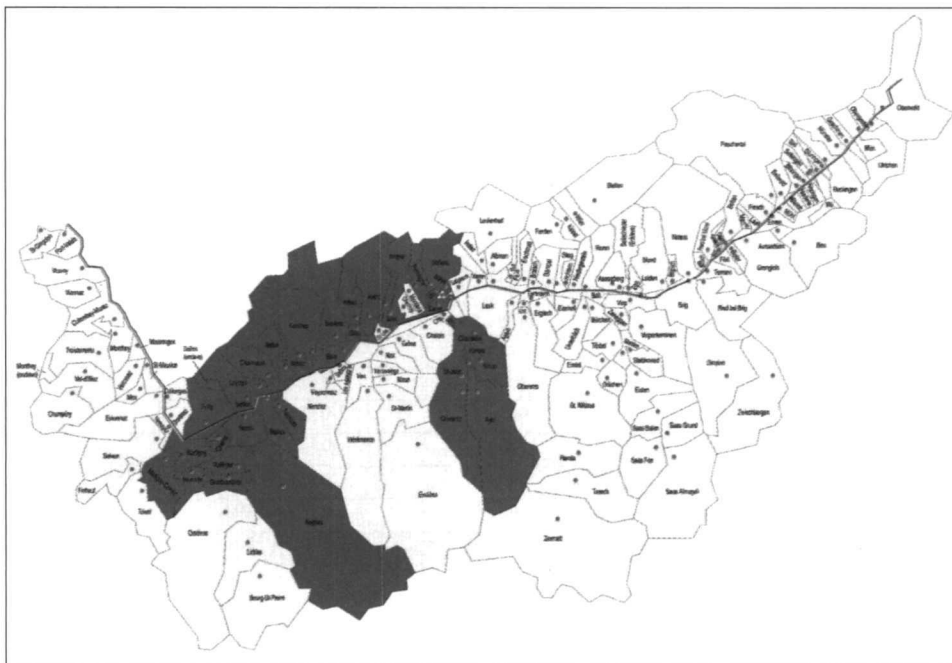
## Annexes

### Annexe 1: Fonds d'archives dépouillés

Fonds	Dépouillé (nbre de pages)	A dépouiller (nbre de pages)	Etat du dépouillement	Nombre de fiches
<b>Archives des communes, bourgeoisies et paroisses</b>				
Anniviers	226	0	Dépouillé	85
Ayer	27	0	Dépouillé	32
Grimentz	50	0	Dépouillé	19
Saint-Jean	36	0	Dépouillé	41
Saint-Luc	245	0	Dépouillé	100
Sierre	128	0	Dépouillé	157
Sierre Contrée	232	0	Dépouillé	108
Miège	67	0	Dépouillé	50
Mollens	263	0	Dépouillé	154
Randogne	19	0	Dépouillé	21
Venthône	130	0	Dépouillé	41
Icogne	57	0	Dépouillé	4
Lens	321	0	Dépouillé	179
Ayent	232	0	Dépouillé	275
Arbaz	211	0	Dépouillé	134
Grimisuat	113	0	Dépouillé	149
Savièse	322	0	Dépouillé	136
Sion	799	0	Dépouillé	619
Ardon	196	0	Dépouillé	78
Chamoson	17	0	Dépouillé	25
Conthey	223	0	Dépouillé	186
Vétroz	75	0	Dépouillé	98
Leytron	370	0	Dépouillé	174
<i>Isérables</i>	<i>174</i>	<i>232</i>	<i>En cours</i>	<i>5</i>
Riddes	110	0	Dépouillé	171
Saillon	28	0	Dépouillé	43
Saxon	77	0	Dépouillé	58
Charrat	62	0	Dépouillé	49
Fully	202	0	Dépouillé	234
Martigny-Combe	15	0	Dépouillé	5
Martigny	1106	0	Dépouillé	285
Bagnes	663	0	Dépouillé	235
Bovernier	200	0	Dépouillé	123
Sembrancher	636	0	Dépouillé	451
Vollèges	296	0	Dépouillé	228
<b>TOTAL</b>	<b>7928</b>	<b>232</b>		<b>4752</b>

<b>Archives de l'abbaye de Saint-Maurice</b>				
Chancellerie			Dépeuillé	224
Notaires			Dépeuillé	140
Comptes			Dépeuillé	248
Libri			Dépeuillé	36
<i>Inventaire Charles</i>	496	464	<i>En cours</i>	229
Reconnaisances/Rentiers			Dépeuillé	44
<b>TOTAL</b>	<b>496</b>	<b>464</b>		<b>921</b>
<b>Fonds privés aux AEV</b>				
Allet Charles	270	0	Dépeuillé	133
de Courten, Famille, sér. A	162	0	Dépeuillé	166
de Kalbermatten Guillaume, Registres			Dépeuillé	11
de Lavallaz Joseph	256	0	Dépeuillé	39
Géronde Couvent	9	0	Dépeuillé	5
Société d'histoire du Valais Romand (SHVR)	58	0	Dépeuillé	34
<b>TOTAL</b>	<b>755</b>	<b>0</b>		<b>388</b>
<b>Pages dépeuillées</b>	<b>9179</b>			
<b>Total fiches</b>				<b>6061</b>

## Annexe 2: Carte des communes dont les inventaires d'archives ont été dépeuillés





### **Annexe 3: Les documents utilisés**

Les principales sources consultées sont les suivantes:

#### ***Documents déposés aux Archives de l'Etat du Valais:***

Arch. Saint-Séverin, D1, Registre de reconnaissances en faveur du comte Amédée VI de Savoie, août 1367, avec quelques compléments jusqu'en 1379 (env. 250 fol.).

AEV, Arch. Saint-Séverin, D2a, Rouleau de reconnaissances en faveur de l'église paroissiale de Saint-Séverin, 1393, Aven.

AEV, Arch. Saint-Séverin, D2b, Rouleau de reconnaissances en faveur de l'église paroissiale de Saint-Séverin, 1393, Erde.

AEV, Arch. Saint-Séverin, D2c, Rouleau de reconnaissances en faveur de l'église paroissiale de Saint-Séverin, 1393, Daillon.

AEV, Arch. Saint-Séverin, D2cc, Rouleau de reconnaissances en faveur de l'église paroissiale de Saint-Séverin, 1392, Premploz

AEV, Arch. Saint-Séverin, D2d, Rouleau de reconnaissances en faveur de l'église paroissiale de Saint-Séverin, 1393, Daillon.

AEV, Arch. Saint-Séverin, D2e, Rouleau de reconnaissances en faveur de l'église paroissiale de Saint-Séverin, 1394, Sensine, Conthey

AEV, Arch. Saint-Séverin, D3a, Rouleau de reconnaissances en faveur de l'église paroissiale de Saint-Séverin, 1432-1435, Aven

#### ***Documents déposés aux Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice:***

Reconnaissances concernant la région de Conthey et de Vétroz:

AASM T 7/2/4, Pg

AASM T 7/2/7, Pg

AASM T 7/4/3, Pg

AASM T 13/1/1, Pg

AASM REC 99, Rouleau

AASM REC 100, Rouleau

AASM REC 101, Rouleau

AASM REC 102, Rouleau

AASM REC 103, Rouleau

AASM REC 104, Rouleau

AASM REC 105, Rouleau

AASM REC 106, Rouleau

AASM REC 520, Registre, En cours

## Annexe 4: Tableau des toponymes et vignobles de Conthey et de Vétroz

### Références pour le tableau

<b>CN</b>	Carte Nationale de la Suisse, Office fédéral de topographie, Wabern - 1:25'000 feuilles n° 1286 et 1306 (éditions de 1992 et 2001) - 1:50'000 feuille n° 273 (édition de 1992)
<b>Nomencl.</b>	Dossiers "Vétroz" et "Conthey" de la Commission de nomenclature du Valais romand, déposés aux AEV (Fichier "Noms de lieux", non coté)
<b>Muret</b>	Fichiers Ernest Muret: enquête toponymique réalisée par E. Muret entre 1908 et 1911 ("Matériaux pour le glossaire des patois de la Suisse romande"), dossiers "Conthey" et "Vétroz". Des copies sont déposées aux AEV (Fichier Muret, non coté), les fiches originales étant la propriété du <i>Glossaire des patois de la Suisse romande</i> , Neuchâtel.
<b>Topoval</b>	Base de données informatique de lieux-dits du Valais romand
<b>Cad.</b>	Cadastré du XVIII <sup>e</sup> siècle contenant 64 plans numérotés (AEV, Arch. de Saint-Séverin, D 90, sans date)
<b>Panorama</b>	<i>Vétroz, jeune commune</i> , Vétroz, 1991, p. 124-125: Panorama du vignoble de Balavaud-Vétroz.

Foss. = fossorée (env. 200-250 m<sup>2</sup>)

N°	Lieu-dit	Mentions ultérieures	Informations contenues dans les documents	Informations supplémentaires	Points de repère	Surfaces	Confins
1	<b>Ansiez</b> En Ansiez, in Campo de Ansiez, Campo Dansiez	Ancier (CN)	14 parcelles de vigne La totalité des tenanciers provient de Daillon.	Lieu-dit au SE de Daillon, dans la vallée de la Morge, proche de la rivière. → Placé selon CN.	<i>Juxta saxum et Morgiam</i> (1x), <i>juxta Morgiam</i> (1x)	Parcelles de ½ à 2 foss. et 2x non indiqué Total = 13 foss. Moyenne = 1.1 foss.	En général vignes; pâturages (1x)
2	<b>Argentinaz</b> En Argentina, Argentinaz, Argentinaz, Argentinaz,...	Pas trouvé	10 parcelles de vigne 9 tenanciers de Premploz et 1 de Conthey (pas précisé).	Lieu-dit certainement proche de Premploz (cf. origine des tenanciers), mais pas localisé. → Pas placé sur la carte. On trouve une plantation de vigne à <i>Argentina</i> en 1256 (J. GREMAUD, <i>Documents</i> , t. II, n° 637).	<i>Via publica</i> (2x)	Parcelles de 2/3 à 3 foss. et 2x non indiqué Total = 12.7 foss. Moyenne = 1.6 foss.	Seulement des vignes
3	<b>Avez</b> En Avez, Avez, in Plano Davez, Davex	Aven (Muret); In Plano Davez (Cad. n°51)	23 parcelles de vigne 5 tenanciers de Premploz, 5 de Conthey (sans autre précision), 3 d'Aven, 3 de Daillon, 3 d'Erde, 1 de Plan-Conthey, 3 inconnus. Mentions spéciales: <i>en Avez, apud Sensina in Plana Vuardi</i> . Avez est une fois décrit comme une zone de prés.	Avez et Plano Davez (d'Avez) considérés comme pouvant être un seul et même lieu-dit. Il s'agit certainement ici non pas du village d'Aven, mais d'un lieu-dit Plan d'Avez entre Sensine et Premploz. → Pas placé sur la carte. D'après un inventaire des biens du Chapitre de Sion dressé entre 1050 et 1150, il y a des vignes à <i>Avaiz</i> , au débouché de la Morge (J. GREMAUD, <i>Chartes séduinoises</i> , n° 8, p. 350).	<i>Via publica</i> (2x), torrent (1x au-dessus de la parcelle), <i>juxta crestam</i> (1x)	Parcelles de ½ à 3 foss., 1x 10 foss. et 1x non indiqué Total = 32.5 foss. Moyenne = 1.2 foss. sans compter la grande parcelle (1.7 avec).	En général vignes; pré(s) (2x), terre (1x)

4	<b>Bassins</b> Bassins, Bacins, Bacyn, Baccyn	Bassin (CN, Nomencl., Panorama)	11 parcelles de vigne 7 tenanciers de Vétroz, 1 d'Aven, 1 de Conthey, 2 inconnus. Dans une autre reconnaissance, on mentionne une <i>via publica ad</i> <i>vineas de Bacyn</i> .	Lieu-dit de Vétroz, mais pas de précisions dans l'appellation. → Placé selon Panorama.	<i>Juxta viam de</i> <i>Chano</i> (1x), <i>juxta simitam</i> <i>aque vineam</i> (1x)	Parcelles de ½ à 6 foss. Total = 45.5 <b>Moyenne = 4.2</b>	Seulement des vignes
5	<b>Bon</b> En Bon, in cresta de Bon	Bons (Topoval): "En Bon" et "En Bon seu Portar Bertrand" (Cad. n°64)	23 parcelles de vigne 7 tenanciers de Vétroz, 6 d'Aven, 5 d'Erde, 3 de Premploz, 2 de Daillon.	La <i>via publica</i> citée est certainement celle qui mène de Magnot à Erde. → Placé selon Nomencl.	<i>Via publica</i> (4x), <i>saxum</i> (5x, dont une fois des 2 côtés)	Parcelles de ½ à 4 foss. Total = 32 foss. Moyenne = 1.5 foss.	En général vignes; terres (1x), <i>vineam</i> <i>capelle</i> (ou <i>caselle</i> ?) <i>domini</i> <i>Turris</i> (1x).
6	<b>Boremo</b> In Plantata de Boremo	Boraymo (CN)	7 parcelles de vigne 6 tenanciers de Daillon, 1 de Plan- Conthey. Toutes les parcelles sont <i>in</i> <i>Plantata/Plantatis de Boremo</i> .	Hameau faisant partie de Daillon. Il y a actuellement des vignes au-dessous de Boraymo. Vu le terme <i>plantata</i> , faut-il y voir des vignes "nouvelles"? → Placé selon CN	Torrent (1x), <i>saxum</i> (1x)	Parcelles de ½ à 4 foss. Total = 10.7 foss. Moyenne = 1.5 foss.	Seulement des vignes
7	<b>Chalen</b> En Chalen, Chaleyn, Chalaen, Chalein, Chalant, Chalem, Challeyns,...	Chalin (Topoval, Nomencl.)	58 parcelles de vigne 54 tenanciers de Daillon, le reste de Premploz, Conthey ou inconnu.	Cette zone se trouve juste au SE de Pomeiron et Boraymo; elle comporte des vignes actuellement (CN 1959 et 1992). Altitude 820-920 m. → Placé selon Nomencl.	Torrent (2x, dont une où on précise qu'il est en dessous de la vigne). <i>Via</i> <i>publica</i> (2x).	Parcelles de ¼ à 3 foss. avec prédominance de petites parcelles Total: 50.6 foss. Moyenne = 0.9 foss., et certaines parcelles sont encore en plusieurs pièces.	En général vignes; pré (1x), <i>pascuam</i> <i>communem</i> (1x), terres (1x).
8	<b>Chamarey</b> En Chamarey, Chamary	Chamarey (nomencl.); Champmarais (Muret)	8 parcelles de vigne 5 tenanciers de Conthey (sans autre précision), 3 de Plan-Conthey Mentions ailleurs de prés et de champs à Chamarey. Mention de la garde des vignes de Chamarey.	Voir Gremaud I, n°296, p. 232 [1221]. Donation de plusieurs biens dont une vigne à Chamarey: <i>quedam</i> <i>fossorata vinee apud Chamarey</i> . Muret: vignes et prés entre Vétroz et Conthey → Placé selon Nomencl. et Panorama	Chemin (1x)	Parcelles de 1 ½ à 8 foss. et 1x non indiqué Total = 31.5 foss. <b>Moyenne = 4.5 foss.</b>	En général vignes; terres (2x)
9	<b>Champ Rucson</b> En Champ Rucson, Rucon, Ruzon, in Campis Rucson, in Campo Ruzon	Zanrosson, Chanroçon (Muret)	9 parcelles de vigne 2 tenanciers de Daillon, 2 de Conthey (sans autre précision), 2 d'Erde, 1 de Vétroz, 1 de Premploz, 1 inconnu On mentionne dans une reconnaissance pour une parcelle à Loveysi une <i>viam publicam</i> <i>tendentem versus campum Roczon</i> .	Muret: vignes, jardins et prés entre Conthey et Vétroz. A placer certainement tout proche du lieu-dit Lovesy. → Pas placé sur la carte.	<i>Via publica</i> (1x), torrent (1x)	Parcelles de 2/3 à 4 ½ foss. Total = 19.2 foss. Moyenne = 2.1 foss.	En général vignes; pré (1x)
10	<b>Chan</b> En Chan, Champ, Chanz, in Campis	Pas trouvé A rapprocher de "Es Champy"	11 parcelles de vigne La totalité des tenanciers provient de Daillon.	Lieu-dit proche de Daillon? (cf. origine des tenanciers) → Pas placé sur la carte.	<i>Via publica</i> (1x), torrent (1x)	Parcelles de ½ à 1 ½ foss. et 4x non indiqué Total = 6.5 foss.	En général vignes; terre (1x), pâturages (1x)

		(Cad. n°46)?				Moyenne = 0.9 foss.	
11	<b>Charan</b> En Charan, Charant, Charon, Charam, Charanz, Charans	Charan ou Tsaran (nomencl.); "En Charan" (Cad. n°13)	20 parcelles de vigne 7 tenanciers d'Erde, 6 d'Aven, 6 de Premploz, 1 Plan-Conthey. Mentions spéciales: <i>in Croso de Charan</i> (2x), <i>in vineis de Charan</i> (ce qui suppose qu'il y en a un certain nombre), <i>en la Naveta de Charant</i> , <i>es Raes de Charant</i>	Le torrent mentionné est certainement le Chenet de Fontenal ou celui d'Aven. Le creux ( <i>in croso</i> ) peut être le vallon formé par le Chenet de Fontenal. Sur le cadastre du XVIIIe s., il n'y a que des vignes à cet endroit. → Placé selon Nomencl.	<i>Via publica</i> (4x), torrent (2x)	Parcelles de ½ à 6 foss. et 2x non indiqué Total = 30 foss. Moyenne = 1.7 foss.	En général vignes; pré (1x)
12	<b>Chinal (alias Rayes ou Reges)</b> En Chinal, Chinaz, Chinauz, Chinaul, Chenau, Chinaux	Difficile à placer car sur la CN et d'autres cartes, il y a mention de plusieurs toponymes Rayes.	10 parcelles 6 tenanciers de Vétroz, 2 d'Aven, 1 de Magnot et 1 inconnu	Lieu-dit à placer à l'embranchement des routes Magnot-Erde et Magnot- Aven, mais il faudrait être certain de leur tracé ancien! → Pas placé sur la carte.	<i>Juxta viam publicam tendentem de Magnyot apud Herdes</i> (4x), <i>juxta viam publicam tendentem de Magnyot apud Avens</i> (1x)	Parcelles de ½ à 3 foss. Total = 19.5 foss. Moyenne = 2 foss.	En général vignes
13	<b>Cleves</b> Es Cleves, Clevies	Il y a probablement plusieurs lieux- dits Cleves (de Vaux, de Chalers,...)	12 parcelles Tenanciers surtout de Daillon et Premploz	Lieu-dit à placer probablement sur les hauts de Conthey (Daillon- Premploz), mais sans certitude → Pas placé sur la carte.		Calculs pas faits vu qu'il s'agit certainement de plusieurs lieux-dits.	
14	<b>Colombez</b> Columbez, Collumbez, Columbet, Collumbiez, Colombez	Colombé (CN, Topoval); Colombey (Topoval); Collombés (Cad. n°56)	16 parcelles de vigne 10 tenanciers de Premploz, 3 de Daillon, 2 d'Aven et un inconnu.	Dans le cadastre du XVIIIe s., il n'y a aucune vigne, mais seulement des champs. → Placé selon CN.		Parcelles de ¼ à 4 foss. Total = 24.25 foss. Moyenne = 1.5 foss.	En général vignes; terre (1x), pâturages (1x), champ (1x).
15	<b>Cresta (en la/ Crestam (retro))</b> Retro Crestam, en la Cresta, laz Crestaz	Les Crêtes (Panorama); Crettes (Muret)	32 parcelles de vigne 20 tenanciers de Vétroz, 6 de Plan- Conthey et le reste de Conthey, Premploz, Daillon et inconnu. 2x mention <i>in vinea de la Cresta</i> et 1x <i>in banno retro Crestam</i> .	On a considéré ensemble tous les lieux-dits du type <i>Cresta</i> , sauf s'ils sont clairement rattachés à un autre toponyme précis. Selon Muret, Crettes est une zone de vignes et de prés à Vétroz. → Placé selon Panorama et présence de crêtes et du torrent (incertain).	<i>Via publica</i> (4x), torrent (1x), <i>juxta crestam</i> (1x)	Parcelles de ½ à 4 foss. Total = 48.1 foss. Moyenne = 1.5 foss.	En général vignes; terres (2x)
16	<b>Espinetes</b> Es/in Espinites, Espinettes, Espinyetes,	Les Espinettes (CN, Topoval); "Es Espinettes" (Cad. n°14-15)	53 parcelles de vigne 24 tenanciers de Vétroz, 8 d'Aven, 5 de Premploz, 4 d'Erde, 4 de Nendaz, le reste de Daillon, Magnot ou inconnu.	Lieu-dit juste au-dessus de Vétroz. Le cadastre du XVIIIe s. signale des vignes (n°14) et des vignes et prés (n°15). → Placé selon CN.	<i>Via publica</i> (11x), dont <i>juxta viam publicam tendentem de Magnyot apud</i>	Parcelles de ½ à 3 foss. sauf une de 6 foss. et une de 7 foss. Total: 84 foss. Moyenne = 1.6 foss.	En général vignes; champ (1x), pré (1x), pâturages (2x), terres (1x)

					<i>Herdes, viam publicam tendentem de Magniot versus Herdes, iter publicum tendens de Magnyot apud Herdes, viam publicam tendentem apud Amagniot, saxum (1x)</i>		
17	<b>Fortuna (en la)</b> En la Fortuna, Fortunaz	Pas trouvé.	19 parcelles de vigne 6 tenanciers de Premploz, 4 de Boreimo, 2 de Conthey, 1 de Daillon, 1 de Plan-Conthey, 1 de Sensine, 1 de Vétroz et 3 inconnus.	Lieu-dit situé proche de Sensine (4x en la Fortuna de Sinsinaz), peut-être entre Sensine et Premploz. Il est possible qu'il y ait deux lieux-dits différents sous ce même vocable (cf. l'origine des tenanciers). On les considère ensemble, faute de certitude. → Pas placé sur la carte.	<i>Via publica (1x), juxta viam publicam tendentem apud Premplo (1x)</i>	Parcelles de ½ à 2 foss. et 1x 6 foss. et 1x non indiqué Total = 23.1 foss. Moyenne = 1.3 foss.	En général vignes; champ (1x), terre (1x)
18	<b>Gilamar</b> En Gilamar, Gilliamar	Pas trouvé.	9 parcelles de vigne 5 tenanciers de Vétroz, 2 d'Aven, 1 de Daillon, 1 de Conthey (sans précision)	→ Pas placé sur la carte.	Torrent (1x)	Parcelles de ½ à 2 foss. et 1x non indiqué Total = 7 foss. Moyenne = 0.9 foss.	En général vignes; terres (1x)
19	<b>Graves</b> En Graves	Grâves (Muret, Panorama)	10 parcelles de vigne 9 tenanciers de Vétroz, 1 de Premploz	→ Placé selon Panorama.	<i>Juxta senderium tendentem inter duas crestas (1x), saxum et viam publicam (1x), saxum (1x)</i>	Parcelles de 1 à 3 foss. Total = 14 foss. Moyenne = 1.6 foss.	En général vignes; terres (1x)
20	<b>Jovensier/ Jonensier</b> En Jonensier, Jovensier, Jonenssuel	Jovencher, Jovainsié (Muret)	11 parcelles de vigne 8 tenanciers de Vétroz, 2 de Magnot et 2 inconnus Mentions spéciales: <i>inter duas crestas</i> (1x); dans la région in <i>Planis Vineis inter Vertroz et Magnyot</i> , on mentionne une <i>via publica de Jovencier</i> .	Lieu-dit placé après déduction entre deux petites crêtes, le long du chemin entre Vétroz et Magnot. Muret signale des jardins et marais à Vétroz pour ce lieu-dit. → Placé selon indications contenues dans les documents (incertain).	<i>Via publica (1x), juxta laz Ruaz (1x), juxta viam publicam tendentem de Magnyot apud Vertroz (1x), juxta rotam de Jovencier (1x)</i>	Parcelles de 1 à 6 foss et 2x non indiqué Total = 23.5 foss. Moyenne = 2.6 foss.	Seulement des vignes
21	<b>Lovesy</b> En Lovesy, Loveisy,	Loveyse (nomencl.); Lovaise,	34 parcelles de vigne 10 tenanciers de Vétroz, 6 de Conthey (sans autre précision), 5	Le torrent mentionné est probablement le Chenet des Fontaines.	Torrent en dessous de la parcelle (1x),	Parcelles de ½ à 7 foss. et 5x non indiqué Total = 54.5 foss.	En général vignes; pré (1x), champ (1x)

	Loveysy, Lioveys	Lovayse (Muret)	de Premploz, 4 de Daillon, 4 d'Erde, 3 de Plan-Conthey, 1 d'Aven et 1 inconnu. Mentions spéciales: <i>in banno de L.</i> , <i>in clauso de L.</i> , <i>in cresta de L.</i> , <i>in croso de L.</i> , <i>in territorio de L.</i>	→ Placé selon Nomencl.	<i>juxta viam publicam tendentem versus campum Roczon</i> (1x), <i>juxta crestam</i> (1x)	Moyenne = 1.9 foss.	
22	<b>Amandolers</b> Es Amandolers, Amandolens, Amandolez, en laz Mandoler, ou Lamandoler	Amandolaire (Topoval, Muret); Amandoleyre (Panorama)	10 parcelles de vigne La totalité des tenanciers proviennent de Vétroz.	Lieu-dit vers Vétroz (cf. origine des tenanciers) → Placé selon Panorama	<i>Semita</i> (sentier) (1x)	Parcelles de 1 à 3 foss. et 2x non indiqué Total = 11 foss. Moyenne = 1.4	Seulement des vignes
23 et 25	<b>Molin</b> En Molin, Mulin, Mulins, Mulyns, Mulex, Mulyz	Moulin (Topoval, Muret); "En Moulin seu en la Guennaz" (Cad. n°52)	10 parcelles de vigne 3 tenanciers de Vétroz, 3 de Conthey (sans précision), 1 d'Aven, 1 d'Erde, 1 de Premploz, 1 inconnu.	Probablement deux lieux-dits: Moulin proche d'Ancier (n° 25; CN) et un autre juste au N de Vétroz (n° 23). → Placé selon CN et Panorama (incertain)	<i>Saxum</i> (2x)	Parcelles de ½ à 1 foss. Total = 6.5 foss. Moyenne = 0.8 foss.	En général vignes; pré (3x)
24	<b>Mugnery</b> En laz Mugnery	Meunière (carte du cadastre); les Mounereis (nomencl.)	13 parcelles de vigne La totalité des tenanciers proviennent de Daillon. Mentions spéciales: <i>subtus Dallion</i> (1x), <i>in torrente de la Mugnery</i> (1x)	Lieu-dit sous Daillon et proche d'un torrent → Placé selon Nomencl.	Torrent (3x)	Parcelles de ½ à 2 foss. et 2x non indiqué Total = 9 foss. Moyenne = 0.8 foss.	En général vignes; verger (1x)
25bis	<b>Neyrites</b> En/es Neyrites, Noeretes, Nerites, Neyretes	Neyrettes (Muret). Pas d'autres mentions	13 parcelles de vigne 11 tenanciers de Vétroz, 1 de Conthey (sans précision), 1 de Premploz	Lieu-dit de la région de Vétroz mais difficile à situer → Pas placé sur la carte	<i>Via publica</i> (1x), <i>juxta viam publicam tendentem de Vertro usque vineas</i> (1x), <i>viam publicam tendentem de Vertroz versus vineas de Jullianiaz</i> (1x), <i>torrent</i> (1x)	Parcelles de ½ à 2 et 1x 6 foss. Total = 17 foss. Moyenne = 0.9 sans compter la grande parcelle (1.3 avec)	En général vignes; terre (1x)
26	<b>Palays</b> En Palays, Palex, Pallex	Paly (Muret); "En Pallex de la vigne" (Cad. n°16)	24 parcelles de vigne 13 tenanciers d'Aven, 10 de Premploz et 1 de Magnot.	Lieu-dit situé en dessous du village d'Aven: <i>versus Avens</i> , <i>subtus Avens</i> (=fréquent), <i>subtus villam</i> [=Aven] <i>loco dicto en Pallex</i> . → Placé selon indications contenues dans les documents (incertain).	<i>Via publica</i> (1x), <i>saxum</i> (2x),	Parcelles de ¼ à 3 foss. et 7x non indiqué ou seulement "pièce de vigne" (peut-être des très petite parcelles) Total = 14.25 foss. Moyenne = 0.9 foss..	En général vignes; pré (7x), <i>pascua de Avens</i> (1x), terre (1x)

27	<b>Pecolet</b> Ou Pecolet, Peccolet, subtu lo Pecolet	Pacolet (Topoval, Nomencl.); Pécolet (Muret); "In Saxo Piccoley" (Cad. n°36bis)	13 parcelles de vigne La totalité des tenanciers proviennent de Daillon.	Lieu-dit proche de Daillon. Muret décrit Pecolet comme un lieu de vignes à Daillon. Pour Muret, contrairement à la Commission de nomenclature, Pécolet et Pacouret sont des lieux différents (et il doit avoir raison sur ce point). Sur les plans du cadastre du XVIIIe s., cette zone exclusivement couverte de vignes est située juste au-dessus d'un grand <i>saxum a Picoley</i> (qui doit être en fait une sorte de falaise, ce qui est tout à fait imaginable dans cet endroit). → Placé selon indications contenues dans les documents (incertain).	<i>Semita</i> (sentier) (1x), <i>via publica</i> (1x)	Parcelles de ½ à 2 foss. Total = 12 foss. Moyenne = 0.9 foss.	Seulement des vignes
-	<b>Planis Vineis (in)</b> In Planis Vineis, in Vineis Planis, es Planes Vignies, en les Planes Vignies			Il semble y avoir au moins deux lieux-dits <i>Plane Vinee</i> , un situé vers Vétroz et l'autre peut-être proche de Daillon (cf. l'origine des tenanciers et les termes <i>in Planis Vineis de Dallion</i> et <i>in Planis Vineis de Vertro</i> ). On trouve également d'autres mentions <i>Plane Vinee</i> rattachées à d'autres lieux-dits ( <i>ou Peccolet in pede</i> <i>planarum vinearum; in Planis Vineis</i> <i>de Chalen</i> ); elles sont considérées sous le lieu-dit en question.			
28	<b>Planis Vineis de Dallion (in)</b>	Pas trouvé de mention récente; "In Planis Vineis" (Cad. n°36)	21 parcelles de vigne La totalité des tenanciers proviennent de Daillon. Mentions spéciales: <i>in Planis</i> <i>Vineis de Dallion, in Planis Vineis</i> <i>de Chatagnola</i> (2x).	Cf. remarques ci-dessus. Lieu-dit en dessous (?) de Daillon. Peut-on rapprocher ce toponyme des <i>Plane Vinee</i> au lieu-dit Pecolet? → Placé selon indications contenues dans les documents (incertain).	-	Parcelles de ¼ à 4 foss. et 3x non indiqué Total = 21.5 foss. Moyenne = 1.2 foss.	Seulement des vignes
29	<b>Planis Vineis de Vertro (in)</b>	Plan des vignes (nomencl.); Plandevigne, Plannevigne (Muret)	30 parcelles de vigne 27 tenanciers de Vétroz et 3 de Plan-Conthey. Mentions spéciales: <i>in Planis</i> <i>Vineis inter Vertroz et Magnyot, in</i> <i>Planis Vineis de Vertro, ultra</i> <i>Vertro</i> .	Cf. remarques ci-dessus. Lieu-dit proche de Vétroz, probablement vers l'ouest, du côté de Magnot. → Placé selon Nomencl. et Panorama Vers 1250, on trouve déjà ce lieu-dit près de Vétroz (J. GREMAUD, <i>Documents</i> , t. I, n° 536).	<i>Via publica</i> (2x)	Parcelles de ½ à 3 foss., 1x 6 foss., 1x 6 ½ foss. et 3x non indiqué Total = 46.5 foss. Moyenne = 1.7 foss.	En général vignes; verger (1x), pré (1x), champ (1x)

30	<b>Plantaes/ Plantatis</b> Es Plantaes, in Plantatis	Planty/Vétroz (Muret); Les Planches (?) (CN, Nomencl.)	33 parcelles de vigne 18 tenanciers d'Aven, 7 de Plan- Conthey, 3 de Vétroz, 2 de Daillon, 1 de Conthey (sans autre précision), 1 d'Erde, 1 inconnu	Difficile à dire s'il s'agit d'un seul ou de plusieurs lieux. Je considère le tout ensemble. Il y en en tout cas un lieu-dit Planta[... ] dans la région d'Aven. Muret signale des vignes, jardins et champs à Planty/Vétroz. Peut-on rapprocher ce toponyme de Les Planches, partie sud du village d'Aven et zone de prés selon Muret? → Pas placé sur la carte	<i>Via publica</i> (2x)	Parcelles de ½ à 4 foss. et 1x non indiqué Total = 57 foss. Moyenne = 1.8 foss.	Seulement des vignes
31	<b>Praez</b> En Praez, Prez, Pres	Prez ou Pré (Muret)	12 parcelles de vigne 6 tenanciers d'Aven, 4 de Vétroz, 1 de Magnot, 1 de Nendaz	Muret rapproche Prez du lieu-dit Pétéille (CN), zone de vignes à Vétroz. → Placé selon Muret (incertain)		Parcelles de 1 à 4 foss. et 2x non indiqué Total = 22 foss. Moyenne = 2.2 foss.	En général vignes; pâturages (1x)
32	<b>Ramollies</b> En Ramollies, en Ravolinaz, en laz Ramolivaz,...	Ramolivaz (Muret); Ramolivaz (Panorama)	12 parcelles de vigne 8 tenanciers de Daillon ( <i>Ramollies</i> , <i>Rumollies</i> , <i>Ravollies</i> ), 2 de Vétroz ( <i>Ramolivaz</i> ), 1 de Conthey et 1 de Premploz ( <i>Ravolinaz</i> ). Mentions spéciales: <i>in cresta de la</i> <i>Ravolina</i> et <i>de Ramolivaz</i> , <i>in croso</i> <i>de Ramollies</i> .	Il faut peut-être distinguer Ramollies (tenanciers surtout de Daillon) et Ramolivaz (lieu-dit encore utilisé au- dessus de Vétroz, cf. origine des tenanciers). Ravolina et Ramolivaz sont clairement situés proche de Vétroz. Pour Muret, Ramolivaz est une zone de vigne et de vauque à Vétroz. → Sur la carte, le lieu-dit de Vétroz est placé selon Panorama, alors que l'éventuel de Daillon n'est pas placé.		Calculs pas faits vu qu'il s'agit peut-être de plusieurs lieux-dits.	
33	<b>Revoery</b> En Revoery, Rivoery, Ruery, Ruex, Rovoey,...	Réverie (Panorama, Muret)	19 parcelles de vigne 7 tenanciers d'Aven, 7 de Vétroz, 2 de Premploz, 2 de Plan-Conthey, 1 d'Erde.	Selon Muret, zone de vigne à Vétroz. → Placé sur la carte selon Panorama (incertain).	<i>Via publica</i> (1x), torrent (1x)	Parcelles de 1/3 à 4 foss. Total = 27.3 foss. Moyenne = 1.6 foss.	Seulement des vignes
34	<b>Ricignon (ou Ritignin?)</b> En Ricign[on/in], Ritiguier	Retignin (Muret, Nomencl.)	12 parcelles de vigne 8 tenanciers d'Aven, 3 d'Erde et 1 de Premploz	Selon Muret, zone de vignes et prés à Aven. → Placé selon Muret et descr. des documents (incertain).	-	Parcelles de ½ à 2 foss. et 1x non indiqué Total = 13.5 Moyenne = 1.2 foss.	En général vignes; prés (1x)
35	<b>Ruffin</b> Es Ruffin, Ruffins	Pas trouvé.	12 parcelles de vigne 11 tenanciers de Daillon, 1 inconnu	Lieu-dit certainement proche de Daillon (cf. origine des tenanciers) → Placé sur la carte grâce à la mention <i>supra Chalen</i> (incertain).	-	Parcelles de ¼ à 1 foss. et 3x non indiqué Total = 4.55 <b>Moyenne = 0.46 foss.</b>	En général vignes; prés (1x)
36	<b>Seron</b> En Seron, Ceron, Celeron, Series,	Sierron (Muret)	23 parcelles de vigne 15 tenanciers de Vétroz, 3 de Daillon, 1 d'Aven, 1 de Premploz	Seron et Selon sont peut-être des lieux-dits différents (cf. seuls des gens de Daillon ont des vignes à	Torrent (1x), <i>via</i> <i>publica</i> (3x), <i>inter duas vias</i>	Parcelles de ½ à 4 foss. Total = 37.5 Moyenne = 1.6	En général vignes; jardin (1x), terre (4x), verger (1x),



	Syron, Siron,...		et 3 inconnus.	<p>Selon alors qu'ils n'en ont pas du tout à Seron...).</p> <p>Selon Muret, Sierron est une zone de vignes et un quartier du village de Vétroz; également torrent de Siéron.</p> <p>→ Placé selon indications contenues dans les documents (incertain). A l'E de Vétroz, plus ou moins entre les deux chemins.</p>	<p><i>publicas</i> (1x), <i>juxta viam publicam tendentem ab ecclesia de Vertroz apud Contegium inferius et viam publicam in tendentem a dicta via publica ad vineas de Bacyn</i> (1x), <i>inter duas vias public[as]</i> (1x).</p>		<p><i>murgeria</i> (1x) (= murgère: tas de pierres extraites du sol posées entre deux parcelles de vignes)</p>
37	<b>Vens</b> En Vens, Veyns	Vens (CN)	14 parcelles de vigne 9 tenanciers de Vens, 2 de Conthey (sans précision), 3 inconnus.	<p>Hameau de Vens toujours connu et habité aujourd'hui.</p> <p>→ Placé selon CN.</p>	<p><i>Via publica</i> (1x), <i>juxta senderium</i> (1x)</p>	<p>Parcelles de ½ à 6 foss. et 1x non indiqué Total = 23 foss. Moyenne = 1.8 foss.</p>	<p>En général vignes; pré (3x), terre (3x)</p>
38	<b>Verchery</b> En Verchery, Verchieres, Vercheres, Vercherez	Pas trouvé.	13 parcelles de vigne 8 tenanciers de Vétroz, 2 d'Erde, 1 de Conthey (pas précisé), 1 de Premploz, 1 d'Aven.	<p>Lieu-dit non localisé mais au-dessus de Vétroz, sur la route de Vétroz à Erde.</p> <p>→ Pas placé sur la carte.</p>	<p><i>Via publica</i> (4x), <i>juxta carreriam publicam</i> (2x), <i>saxum</i> (2x), <i>juxta viam publicam tendentem de Vertro Herdes</i> (1x)</p>	<p>Parcelle de ½ à 3 foss. et 1x non indiqué (pièce) Total = 20.5 foss. Moyenne = 1.7 foss.</p>	<p>Seulement des vignes</p>
39	<b>Vuarda</b> En la Vuarda, Vuarde, Vuardaz, Warda, Vuardeta,...	La Vouarde (CN); La Vuardaz ou In Custodia (Cad. n°38)		<p>On peut relever une Vuarda à Aven, à Daillon et à Erde, une Vuardeta à Premploz, une Plana Vuarda à Sensine et une Rery Vuarda à Vétroz. La Vouarde de la CN est située proche de Daillon. Le cadastre du XVIIIe s. y mentionne un ancien chemin (<i>senderium</i>).</p> <p>→ La Vouarde de Daillon est placée sur la carte d'après CN.</p>	<p><i>Via publica</i> (2x)</p>	<p>Calculs pas faits pour ce toponyme, car il est très fréquent et il est difficile de savoir exactement à quelle région l'on a affaire.</p>	<p>En général vignes; pré (5x), pâturages (2x)</p>

## Annexe 5: Tableau de la situation toponymique et géographique des grandes parcelles de la zone viticole de Conthey et de Vétroz au XIV<sup>e</sup> siècle

Toponyme actuel ou plus tardif	Nbre parcelles > à 600/750 m <sup>2</sup>	Seigneur foncier	Confins
Bassin	3 parcelles : 6 fossorées 5 fossorées 6 fossorées	Abbaye de St-Maurice (1) Comte de Savoie (2)	Vignes Chemin de Chano
en Banz	2 parcelles : 4 fossorées	Comte de Savoie (2)	Vignes
es Berardes	1 parcelle : 9 fossorées	Prieuré de St-Maurice	Vignes, dont celle de l'église de Nendaz, du seigneur de Monthey, un torrent, un terrain vague appartenant à l'abbé de Saint-Maurice
en Bon	1 parcelle : 4 fossorées	Comte de Savoie	Vignes
in Portis Bertan	1 parcelle : 4 fossorées	Comte de Savoie	Vignes
en Brunier	2 parcelles : 4 fossorées (2)	Comte de Savoie	Vignes Pâturage
in campis Rucson	2 parcelles : 4 fossorées (1) 4.5 fossorées (1)	Eglise de St-Séverin (1) Comte de Savoie (1)	Vignes, dont celle du prieur de Vétroz Torrent
en Chadro	1 parcelle : 6 fossorées	Comte de Savoie	Vigne Sentier ( <i>senderius</i> )
in territorio deys Chagnos	1 parcelle : 5 fossorées	La maison du prieuré de Saint-Maurice de Vétroz	Vigne Chemin public ( <i>via publica</i> )
en Chamarey	5 parcelles : 4 fossorées (3) 8 fossorées (2)	Comte de Savoie	Vignes dont celles de l'Hôpital de St-Maurice Terre (1) Chemin (1)
en Champ Prelant	1 parcelle : 4 fossorées	Comte de Savoie	Vigne Chemin public
in Clauso	1 parcelle : 4 fossorées	Comte de Savoie	Vigne Pâturage
in Clauso Benoit	1 parcelle : 4 fossorées	Eglise de St-Séverin	Vignes (2) Pré (1)
en Collumbier	1 parcelle : 4 fossorées	Comte de Savoie	Vignes
in Comba de Chevron	1 parcelle : 4 fossorées	Comte de Savoie	Vignes
in Comba des Terruler	1 parcelle : 6 fossorées	Comte de Savoie	Terre (1) Rocher (1)
in Cresta de laz Ravolina	1 parcelle : 4 fossorées	Comte de Savoie	Vigne Chemin public
retro Crestam	1 parcelle : 4 fossorées	Comte de Savoie	Vigne Torrent
retro ecclesiam Planum Contegii	1 parcelle : 5 fossorées	Comte de Savoie	Vignes Eglise de Plan Conthey
es Espinites	2 parcelles : 7 fossorées 6 fossorées	Comte de Savoie (1) Prieuré de Vétroz (1)	Vignes Chemin public de Magnot à Erde ( <i>via publica tendens de Magnyot apud Herdes</i> )
ou Fin	1 parcelle : 4 fossorées	Prieuré de Vétroz	Vigne Chemin ( <i>via publica tendens versus Avenis</i> )
en laz Fortunaz	1 parcelle : 6 fossorées	Comte de Savoie	Vignes
en Horays	1 parcelle : 8 fossorées	Comte de Savoie	Vignes

en Jovensier	4 parcelles : 4 fossorées (3) 6 fossorées (1)	Comte de Savoie	Vignes Crêtes (2) Chemin public
en Lovesy	4 parcelles : 4 fossorées (2) 6 fossorées (1) 7 fossorées (1)	Comte de Savoie	Vignes Chemin public qui va vers les Champs Ruczon ( <i>via publica tendens versus campum Roczon</i> )
ultra Morgiam	1 parcelle : 7 fossorées	Eglise de St-Séverin	Vigne Chemins (2) ( <i>via publica tendens versus Sedunum ab oriente et via tendens apud Setam superius</i> )
es Neyrites	1 parcelle : 6 fossorées	Comte de Savoie	Vignes Torrent
es Planes Vignies	2 parcelles : 6 fossorées 6.5 fossorées	Comte de Savoie	Vignes dont celle du prieur de Vétroz
es Plantaes	2 parcelles : 4 fossorées	Comte de Savoie	Vignes
en Seron	3 parcelles : 3.5 fossorées 4 fossorées	Comte de Savoie	Vignes dont la vigne de l'église de Vétroz Chemin public
loco dicto en Sornaz	2 parcelles : 4 fossorées	Comte de Savoie (1) Prieuré de Vétroz (1)	Vignes dont celle de l'église de Vétroz
in Ubez	2 parcelles : 4 fossorées	Prieuré de Vétroz (1)	Vignes Chemins (2) ( <i>via publica</i> )
en Wuez	2 parcelles : 4 fossorées	Prieuré de Vétroz (1)	Vigne Chemin ( <i>cenderium de Cornayn</i> )
Magnot	2 parcelles : 4 fossorées 6 fossorées	Eglise de St-Séverin (1) Prieuré de Vétroz (1)	Vigne Champ Chemin ( <i>via publica tendens de Magnyot apud Herdes et Avens</i> )

## Annexe 6: Liste des voies de communications de la zone viticole de Conthey et de Vétroz au XIV<sup>e</sup> siècle

Lieu-dit	Chemin, route	Élément du paysage
Argentinaz Avez en Bener	Route publique ( <i>via publica</i> )	Vignes
en Bacins	<i>Via de Chano</i>	Vignes
loco dicto es Celerons	Route publique allant à Aven ( <i>via publica tendens apud Avens</i> )	Vignes
en Chadro (= Châtroz)	Sentier ( <i>senderium</i> )	Vignes
en Champ Marion	Chemin allant <i>versus Chamarey</i>	Vignes
Magnot, loco dicto en Chenal alias es Reges	Route publique allant de Magnot à Erde ( <i>via publica tendens de Magnyot apud Herdes</i> )	Vigne (3)
Magnot	Route publique allant de Magnot à Erde et Aven ( <i>via publica tendens de Magnyot apud Herdes et Avens</i> )	Champ, vigne
en Chinaul	Route publique allant de Magnot à Erde ( <i>via publica tendens de Magnyot apud Herdes</i> )	Vigne (3)
in clauso de Lovesy	Route publique allant vers le Champ Ruczon ( <i>via publica tendens versus campum Roczon</i> )	Vigne (1)
in Clivesala	Routes publiques ( <i>inter duas vias publicas</i> )	Vigne (1)
loco dicto en Clouse	Chemin public allant à Vétroz ( <i>iter publicum tendens apud Vertroz</i> )	champ (1), pré (2), vigne (1)
in Cresta des Amandolers	Sentier ( <i>semitta</i> )	Vigne (1)

eys Espinetes	Route allant d'Erde à Ravory ( <i>via tendens d'Erdes en Ravory</i> )	Vigne (2)
eys Espinetes	Route publique allant de Magnot à Erde ( <i>via publica tendens de Magniot versus Herdes</i> )	Vigne (3)
in territorio des Espinetes loco dicto en Huers	Route publique allant à Magnot ( <i>via publica tendens apud Amagniot</i> )	Pré (1), vigne (1)
loco dicto ou Feu alias en laz Puctaz Ruaz	Route publique allant à Aven ( <i>via publica tendens apud Avens</i> )	Rocher (1), vigne (2)
loco dicto ou Fiouz	Route publique allant de Vétroz à Aven ( <i>via publica tendens de Vertro apud Avens</i> )	Vignes
en la Fortuna	Route publique allant à Premploz ( <i>via publica tendens apud Premplo</i> )	Vignes, Terre
en Graves	Chemin allant entre les deux crêtes ( <i>senderius tendens inter duas crestas</i> )	Vignes, rocher
in Cresta [Ramunina]	Chemins publics (2)	Vignes
en Avez loco dicto en Montanan	Chemin tendant <i>ou</i> <i>Tovais</i>	Pré
	Route publique allant à Sion et route allant à la Soie ( <i>via publica tendens versus Sedunum ab oriente et via tendens apud Setam superius</i> )	Vignes
Vétroz, loco dicto es Neyretes	Chemin public allant de Vétroz vers les vignes de Jullianiaz ( <i>via publica tendens de Vertroz versus vineas de Jullianiaz</i> )	Vignes
Vétroz, loco dicto in Planis Vineis	Route allant de Vétroz aux Vignes Planes ( <i>via tendens de Vertroz ad Planas Vineas</i> )	Champ, vignes
in Planis Vineis inter Vertroz et Magnyot	Route publique du Jovencier ( <i>via publica de Jovencier</i> )	Champ, vignes
in Planis Vineis versus Joventier	Route publique allant de Magnot à Vétroz ( <i>via publica tendens de Magnyot apud Vertroz</i> )	
es Rappilles	Chemin tendant <i>ou</i> <i>Tovais</i>	Prés
vers Vétroz, en Seron	Routes publiques ( <i>inter duas vias publicas</i> )	Terre
vers Vétroz, en Seron	Route publique allant de l'église de Vétroz à Conthey; Route publique allant de cette route aux vignes de Bacyn ( <i>via publica tendens ab ecclesia de Vertroz apud Contegium inferius et via publica tendens a dicta via publica ad vineas de Bacyn</i> )	Vignes, Terre
in Syron	Routes publiques ( <i>inter duas vias publicas</i> )	Terre, vigne
région Saint-Séverin, en Verchieri	Route publique allant de Vétroz à Erde ( <i>via publica tendens de Vertro [apud] Herdes</i> )	Vigne
en Wuez	Sentier de Cornayn ( <i>cenderium de Cornayn</i> )	Vigne
région Vétroz	Chemin allant de la voie publique aux Vignes Planes ( <i>via tendens a strata publica ad Planas Vineas</i> )	Champ, maisons, vignes
[Vens-Sensine]	Route publique traversant Vens et allant jusqu'à Sensine ( <i>via publica tendens per medium Veyn usque apud Sinsinaz</i> )	Champs, prés, vignes